

PROJETS/PROYECTOS/PROJECTOS

RUPplus

CEMRUP



Concurrence et Emploi dans les RUP



Competencia y Empleo en las RUP



Competência e Emprego no RUP



PROJETS
RUPplus

CEMRUP

Lignes Stratégiques en Faveur d'une Coopération Accrue
Éléments de Synthèse et Bonnes Pratiques en Matière de
Dispositifs d'aide à la Création d'emploi et d'entreprise

MARS 2007



ÉDITÉ PAR
Dirección General de Asuntos Económicos con la Unión Europea.
Gobierno de Canarias

COORDINATION GÉNÉRALE
Imaco 89, SL

ILLUSTRÉ PAR
RED. Comunicación

IMPRIMÉ PAR
LINCA, SL

DÉPÔT LÉGAL
GC 958-2008

LIGNES STRATÉGIQUES EN FAVEUR D'UNE COOPÉRATION ACCRUE

11 **1. Introduction.**

12 **2. La Perspective Adoptée.**

13 **3. Action Transversale N°1 : Renforcer la Visibilité de la Contribution des RUP en faveur de la Strategie de Lisbonne.**

15 **4. Actions Sectorielles: Les Themes de Coopération pour des Projets Futurs.**

15 ACTION N°2: LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DE LA CREATION D'ENTREPRISES.

17 ACTION N°3: L'INNOVATION A TRAVERS LE SOUTIEN AUX CLUSTERS D'ENTREPRISES.

19 ACTION N°4: LA GESTION ET LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.

22 ACTION OPTIONNELLE N°5: LE SOUTIEN AU POTENTIEL DE RECHERCHE ET AU CAPITAL HUMAIN DES CLUSTERS.

23 **5. Programme de travail**

24 ANNEXE 1: LISTE DES THEMES DE L'INITIATIVE "LES RÉGIONS, ACTRICES DU CHANGEMENT ECONOMIQUE".

25 ANNEXE 2: EXEMPLE D'UN PROJET FINANÇÉ PAR LE PROGRAMME ALTENER 2003-2006 (INTELLIGENT ENERGY EUROPE I 2003-2006) EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE.

ELÉMENTS DE SYNTHÈSE ET BONNES PRATIQUES EN MATIÈRE DE DISPOSITIFS D'AIDE À LA CRÉATION D'EMPLOI ET D'ENTREPRISE

29 **1. Introduction.**

30 **2. Messages Clés et Opportunité Futures.**

32 **3. Synthèse des Principaux Dispositifs d'Aide à la Création d'Emploi et d'Entreprises.**

32 **4. Les bonnes pratiques en matière d'appui à la Création d'Emploi et d'Entreprises dans les Régions Ultrapériphériques.**

33 AÇORES: UN EXEMPLE DE POLITIQUE INTÉGRÉE. E=MC². RENDRE LE TRAVAIL PLUS ATTRACTIF.

35 CANARIES: PROGRAMA TUTORES DE EMPLEOS.

37 GUADELOUPE: EMPLOI TREMLIN.

39 GUYANE: L'ADIE, LE MICROCREDIT POUR CREER VOTRE EMPLOI.

42 MADERE: L'APPUI À LA CRÉATION D'ENTREPRISES PAR LA POLITIQUE DE L'EMPLOI.

44 MARTINIQUE: AIDE RÉGIONALE À L'INSERTION DES FEMMES.

46 RÉUNION: RÉUNION ENTREPRENDRE.

48 **5. Les Coopérations à Développer entre RUP et Régions Continentales.**

50 **Annexe: Tableau de Synthèse des Mesures de Soutien à la Création d'Entreprise et à l'Emploi dans les Régions Ultrapériphériques.**

LÍNEAS ESTRATÉGICAS A FAVOR DE UNA MAYOR COOPERACIÓN

59 **1. Introducción.**

60 **2. La Perspectiva Adoptada.**

61 **3. Acción Transversal n°1: Reforzar la Visibilidad de la Contribución de las RUP a favor de la Estrategia de Lisboa.**

63 **4. Acciones Sectoriales: Los Temas de Cooperación para unos Proyectos Futuros.**

- 63 ACCIÓN N°2: LA GOBERNANZA DE LAS POLÍTICAS DEL EMPLEO Y DE LA CREACIÓN DE EMPRESAS.
65 ACCIÓN N°3: LA INNOVACIÓN MEDIANTE EL APOYO A LOS CLUSTERS DE EMPRESAS.
67 ACCIÓN N°4: LA GESTIÓN Y LA PROMOCIÓN DE LAS ENERGÍAS RENOVABLES.
70 ACCIÓN OPCIONAL N°5: EL APOYO AL POTENCIAL DE INVESTIGACIÓN Y AL CAPITAL HUMANO DE LOS CLUSTERS.

71 **5. Programa de Trabajo.**

- 72 ANEXO 1: LISTA DE LOS TEMAS DE LA INICIATIVA "LAS REGIONES PROTAGONISTAS DEL CAMBIO ECONÓMICO".
73 ANEXO 2: EJEMPLO DE UN PROYECTO FINANCIADO POR EL PROGRAMA ALTENER 2003-2006, (INTELLIGENT ENERGY EUROPE I 2003-2006) EN MATERIA DE PRODUCCIÓN DE ELECTRICIDAD A PARTIR DE FUENTES DE ENERGÍA RENOVABLE.

ELEMENTOS DE SÍNTESIS Y BUENAS PRÁCTICAS EN MATERIA DE DISPOSITIVOS DE AYUDA A LA CREACIÓN DE EMPLEO Y EMPRESA

77 **1. Introducción.**

78 **2. Mensajes Clave y Oportunidades Futuras.**

80 **3. Síntesis de los Principales Dispositivos de Ayuda a la Creación de Empleo y de Empresas.**

80 **4. Las Buenas Prácticas en materia de Apoyo a la Creación de Empleo y de Empresas en las Regiones Ultraperiféricas.**

81 AZORES: UN EJEMPLO DE POLÍTICA INTEGRADA. E=MC². HACER EL TRABAJO MÁS ATRACTIVO.

83 CANARIAS: PROGRAMA TUTORES DE EMPLEO.

85 GUADALUPE: EMPLEO TRAMPOLÍN.

87 GUAYANA: LA AYUDA, EL MICROCRÉDITO PARA CREAR SU EMPLEO.

90 MADEIRA: EL APOYO A LA CREACIÓN DE EMPRESAS PARA LA POLÍTICA DE EMPLEO.

92 MARTINICA: AYUDA REGIONAL A LA INSERCIÓN DE LAS MUJERES.

94 REUNIÓN: REUNIÓN EMPRENDER.

96 **5. Las Cooperaciones a Desarrollar entre RUP y Regiones Continentales.**

98 **Anexo: Cuadro de Síntesis de las Medidas de Apoyo a la Creación de Empresa y al Empleo en las Regiones Ultraperiféricas.**

LINHAS ESTRATÉGICAS EM FAVOR DE UMA COOPERAÇÃO ACRESCIDA

107 **1. Introdução.**

108 **2. A Perspectiva Adoptada.**

109 **3. Acção Transversal n.º 1: Reforçar a Visibilidade da Contribuição das RUP a Favor da Estratégia de Lisboa.**

111 **4. Acções Sectoriais: Os Temas da Cooperação para Projectos Futuros.**

111 ACÇÃO N.º 2: A GOVERNANÇA DAS POLÍTICAS DO EMPREGO E DA CRIAÇÃO DE EMPRESAS.

113 ACÇÃO N.º 3: A INOVAÇÃO ATRAVÉS DO APOIO AOS CLUSTERS DE EMPRESAS.

115 ACÇÃO N.º 4: A GESTÃO E A PROMOÇÃO DAS ENERGIAS RENOVÁVEIS.

118 ACÇÃO OPCIONAL N.º 5: O APOIO AO POTENCIAL DE INVESTIGAÇÃO E AO CAPITAL HUMANO DOS CLUSTERS.

119 **5. Programa de Trabalho.**

120 ANEXO 1: LISTA DOS TEMAS DA INICIATIVA "AS REGIÕES, ACTOAS DA MUDANÇA ECONÓMICA"

121 ANEXO 2: EXEMPLO DE UM PROJECTO FINANCIADO PELO PROGRAMA ALTENER 2003-2006 (INTELLIGENT ENERGY EUROPE I 2003-2006) EM MATÉRIA DE PRODUÇÃO DE ELECTRICIDADE A PARTIR DE FONTES DE ENERGIA RENOVÁVEL.

ELEMENTOS DE SÍNTESE E BOAS PRÁTICAS EM MATÉRIA DE DISPOSITIVOS DE AJUDA À CRIAÇÃO DE EMPREGOS E DE EMPRESAS

125	1. Introdução.
126	2. Mensagens-Chave e Oportunidades Futuras.
128	3. Síntese dos Principais Dispositivos de Ajuda à Criação de Emprego e de Empresas.
128	4. As Boas Práticas em Matéria de Apoio à Criação de Emprego e de Empresas nas Regiões Ultraperiféricas.
129	AÇORES: UM EXEMPLO DE POLÍTICA INTEGRADA. E=MC ² . TORNAR O TRABALHO MAIS ATRACTIVO.
131	CANÁRIAS: PROGRAMA TUTORES DE EMPREGOS.
133	GUADALUPE: EMPREGO TRAMPOLIM.
135	GUIANA: A ADIE, O MICRO-CRÉDITO PARA CRIAR O SEU EMPREGO.
138	MADEIRA: O APOIO À CRIAÇÃO DE EMPRESAS PARA A POLÍTICA DO EMPREGO.
140	MARTINICA: AJUDA REGIONAL À INSERÇÃO DAS MULHERES.
142	REUNIÃO: “REUNION ENTEPRENDRE”.
144	5. As Cooperações a Desenvolver entre as RUP e Regiões Continentais.
146	Anexo: Quadro de Síntese das Medidas de Apoio à Criação de Empresas e de Emprego nas Regiões Ultraperiféricas.



Lignes Stratégiques en Faveur d'une Coopération Accrue

1 Introduction

Le projet “Compétitivité et Emploi dans les régions ultrapériphériques” a donné lieu à un état de l’art des dispositifs d’aide à l’emploi et à la création d’entreprise au niveau de chacune des régions partenaires, monographies régionales qui comprenaient une analyse du contexte régional en terme d’emploi, de mesures de soutien à l’emploi, de création d’entreprises et de structure entrepreneuriale et de soutien à la création d’entreprises (livrable 1). En parallèle à ce travail basé sur une abondante documentation et sur une analyse des études d’évaluation des programmes opérationnels (BOCUP) en termes d’impact et d’évaluation des mesures liées à la problématique emploi/création d’entreprises (livrable 2), une approche de terrain est venue préciser les acquis et apporter un éclairage qualitatif grâce aux informations recueillies directement auprès des acteurs régionaux en charge des mesures. Les résultats ont été présentés et discutés dans le cadre du séminaire organisé à Pointe-à-Pitre en décembre 2006. Le séminaire a permis l’échange d’expériences entre les autorités régionales et les acteurs de terrain, l’identification de bonnes pratiques qui ont été synthétisées et présentées dans le livrable 3.

Le présent rapport vient en conclusion du projet CEM-RUP proposer des orientations et des lignes stratégiques pour les futures coopérations et la mise en place d’actions innovantes entre les régions ultrapériphériques dans les domaines liés au projet. Il s’inscrit dans la lignée des discussions qui se sont tenues lors du séminaire de Pointe-à-Pitre. Il prend également appui sur les éléments de recommandations formulées dans le livrable 3. Il est organisé de manière à identifier des secteurs de coopération possibles entre les régions ultrapériphériques, identifier les instruments financiers européens sur lesquels s’appuyer pour développer de telles coopérations, et fournir un programme de travail.

Les orientations et les lignes stratégiques de coopérations futures ici rassemblées, font l’objet d’une présentation lors de la Conférence finale du projet CEM-RUP, à Bruxelles, le 9 mars 2007.

2 La Perspective Adoptée

La Stratégie de Lisbonne.

Dans le droit chemin de la philosophie générale du projet CEM-RUP, les orientations proposées entendent résolument s'inscrire dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne renouvelée, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil européen de mars 2005, visant à créer plus d'emploi et plus de croissance (*Jobs and Growth*).

Cette perspective est d'autant plus importante que l'ensemble des politiques de l'Union européenne a désormais intégré les objectifs de Lisbonne, réorientant ainsi les instruments financiers vers l'achèvement des objectifs de Lisbonne à l'horizon 2010. Ce sont: la politique d'innovation, de recherche et de soutien aux PME (programmes PCRD, CIP, Europe Innova), la politique de l'emploi (EQUAL-PROGRESS), la politique de l'énergie (Programme Energie Intelligente en Europe) mais également la politique de Cohésion, à travers la stratégie de *earmarking* qui impose de consacrer près de 75% des dépenses des fonds structurels à la Stratégie de Lisbonne dans les régions de l'Objectif 2 Compétitivité et Emploi, et 60% dans les régions de l'Objectif 1 Convergence.

Cette réorientation impose donc aux régions européennes, et particulièrement aux régions ultrapériphériques d'adopter une approche cohérente vis-à-vis de cette stratégie dans la construction de leur politique publique, d'ors et déjà traduite en partie par la mise en place des nouveaux programmes opérationnels des fonds structurels 2007-2013 et les réflexions conduites, dans certains DOM français, à travers le SRDE (Schéma régional de développement économique).

Elle impose également aux régions ultrapériphériques d'orienter davantage leurs coopérations vers la Stratégie de Lisbonne, dans la mesure où les outils de coopération interrégionale, transnationale ou transfrontalière financés par l'Union européenne l'encouragent fortement. La récente initiative lancée par la Commission européenne "Les Régions, actrices du changement économiques" en est l'exemple le plus évident.

Une démarche pro-active des RUP en faveur de la Stratégie de Lisbonne

Dans la perspective de la Conférence finale, qui se tiendra en présence de représentants de la Commission européenne

(DG Politique régionale, Recherche, Entreprise), il nous semble toutefois important d'insister sur le fait que les régions ultrapériphériques contribuent déjà à la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne au niveau régional, comme l'ont montré les bonnes pratiques identifiées dans le cadre du projet CEM-RUP en matière de soutien à la création d'emploi et à la création d'entreprises; et de relativiser ainsi, aux yeux de la Commission européenne en particulier, les réserves émises par les RUP sur la stratégie de *earmarking*.

C'est pourquoi, dans ce contexte, les propositions que nous formulons visent:

- D'une part à conforter la démarche pro-active des RUP en faveur de la Stratégie de Lisbonne en proposant des pistes de coopération pertinentes au regard des contextes régionaux et du contexte européen.
- D'autre part à renforcer la visibilité des RUP vis-à-vis de la Commission européenne en prenant position sur la Stratégie de Lisbonne à travers l'adoption d'un programme de coopération opérationnelle.
- Enfin, à tirer partie des nouveaux instruments financiers européens pour la période 2007-2013 sans se limiter aux programmes financés par les fonds structurels.

A la lumière de ces discussions, nous proposons donc une stratégie de coopération à double entrée:

- Une stratégie de positionnement politique des RUP en faveur de la stratégie de Lisbonne qui prend appui sur l'initiative du Comité des Régions "Lisbon Monitoring Platform" - Action transversale.
- Une stratégie de coopération sectorielle dans trois secteurs clés pour lesquels les RUP ont formulé un intérêt commun – Actions sectorielles.

Il est entendu que les pistes de coopération proposées ici visent à rassembler un maximum de RUP autour de projets d'intérêt commun. Néanmoins les instruments sur lesquels nous proposons de s'appuyer imposent parfois de construire des partenariats à géométrie variable.

3 Action Transversale n°1: Renforcer la Visibilité de la Contribution des RUP en Faveur de la Stratégie de Lisbonne

La proposition que nous formulons ici prend appui sur l'initiative lancée par le Comité des Régions depuis 2006: la mise en place de la plateforme de suivi de la stratégie de Lisbonne (Lisbon Monitoring Platform) ¹.

L'initiative du Comité des Régions "Lisbon Monitoring Platform."

Le projet du Comité des Régions part du constat que le suivi de la stratégie de Lisbonne au niveau régional est une nécessité dans la mesure où les autorités régionales et locales ont un rôle majeur dans la mise en œuvre de cette stratégie. Ce rôle n'est cependant pas toujours suffisamment reconnu au niveau européen comme au niveau national avec des nuances selon les Etats membres.

Le Comité des Régions a développé un instrument de suivi de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne au niveau régional et local, qui offre l'opportunité d'intégrer une approche régionale différenciée de la stratégie de Lisbonne. Il a pour objectif de faire en sorte que la contribution des autorités régionales et locales d'Europe dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne soit davantage reconnue et visible à la fois au niveau européen (Commission européenne et Conseil) et au niveau des Etats membres, dans le cadre de leur programme national de réforme et des rapports de suivi annuels.

L'instrument de suivi qui a été mis en place par le Comité des Régions consiste en une plateforme électronique interactive "Lisbon Monitoring Platform" (<http://lisbon.cor.europa.eu/>)² s'adressant à l'ensemble des régions et autorités locales d'Europe.

La plate-forme offre aux régions qui y participent:

- Une vue comparée de leur position au regard d'indicateurs liés à la stratégie de Lisbonne et de leur contribution à

la mise en œuvre de cette stratégie (sous la forme d'un tableau de bord ou "scoreboard").

- La possibilité d'indiquer leur satisfaction quant à leur reconnaissance comme acteur clé de la stratégie de Lisbonne au niveau national.
- La possibilité de mettre en avant leur contribution à la stratégie de Lisbonne, à travers l'exposé d'expériences et d'actions concrètes de "terrain".
- La possibilité d'échanger des expériences et pratiques avec l'ensemble des régions qui participent à l'initiative du Comité des Régions: un échange d'expériences est prévu sous le patronage du Comité des Régions sous forme de 2 séminaires annuels où se réunissent les régions et autorités locales participant à l'initiative.

L'initiative est l'une des priorités politiques fortes du Président du Comité des Régions, Michel Delebarre.

Elle est également un outil, pour le Comité de Région, facilitant la préparation du Dialogue Territorial, événement organisé chaque année par le Comité des Régions en partenariat avec la Commission européenne, qui aura lieu, cette année le 14 février 2007.

La participation des RUP.

Après la première phase de mise en place et de test auprès des membres du Comité des Régions, l'initiative entre dans une nouvelle période d'ouverture à l'ensemble des régions et autorités locales d'Europe. Aujourd'hui, 65 régions et autorités locales participent à l'initiative dont le Gouvernement autonome de Madère.

Chaque région ultrapériphérique a la possibilité d'adhérer individuellement à l'initiative et pour cela comme la région Guadeloupe qui en a déjà exprimé le désir, il est nécessaire de s'inscrire. Une adhésion plus massive des RUP permettrait d'avoir un effet d'entraînement et une visibilité "RUP" au sein de cette initiative.

Nous résumons ci-dessous l'intérêt pour les RUP de participer à une telle initiative:

1. Matthieu Lacave fait partie de l'équipe d'experts (Technopolis Belgium et Lacave Allemand & Associés) qui assiste le Comité des Régions dans la mise en place et le suivi de ce projet.

2. L'ensemble du projet du Comité des Régions fait l'objet d'une session ad hoc lors de la Conférence "Regions for Economic Change. Exchange Best Practice between Europe's Region" le 8 mars 2007, à Bruxelles.

- Assurer une visibilité des RUP au sein du Comité des Régions.
- Assurer également une visibilité plus forte des RUP vis-à-vis de la Commission européenne en prenant position sur la stratégie de Lisbonne (de type “position commune des RUP sur la stratégie de Lisbonne”) et démontrer à la Commission européenne que si les RUP émettent des réserves sur la stratégie de *earmarking*, les régions ultrapériphériques participent néanmoins déjà activement à sa mise en œuvre au niveau régional et local.
- Disposer d’une base de travail pour entamer des actions de lobbying auprès des différentes directions de la Commission européenne (DG Entreprise, DG Regio, DG Recherche, DG Emploi) dont les programmes 2007-2013 sont fortement orientés sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne (voir en particulier la nouvelle initiative de la DG Regio “Les régions, actrices du changement économique”).
- Capitaliser les acquis du projet INTERREG IIIC de l’OCR RUP Plus “Compétitivité et Emploi dans les RUP” et poursuivre les échanges d’expériences avec d’autres régions européennes.

Les modalités de participation des RUP.

Pour participer à l’initiative du Comité des Régions, chaque région et autorité locale qui le souhaite doit répondre à **un questionnaire (en anglais)** détaillé et qui fait l’objet d’un traitement par l’équipe du Comité des Régions en vue de son intégration dans la plateforme informatique. Comme nous

l’avons indiqué, les régions et autorités locales sont ensuite invitées à participer aux **séminaires** d’échange d’expériences et de préparation du Dialogue Territorial.

L’articulation entre le projet CEM-RUP et l’initiative du Comité des Régions.

a) En terme de contenu:

- Le projet CEM-RUP vise à l’échange d’expériences sur les dispositifs d’aide à l’emploi et à la création d’entreprises et s’inscrit à ce titre dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne
- Les travaux issus du projet CEM-RUP et les réponses individuelles des RUP au questionnaire du Comité des Régions pourraient servir de base à une “charte”, une “déclaration” commune des RUP au regard de la Stratégie de Lisbonne.

b) En terme opérationnel:

- L’équipe de consultants qui assiste le Conseil Régional de la Guadeloupe sur le projet CEM-RUP participe également à l’initiative du Comité des Régions.

4 Actions Sectorielles: Les Thèmes de Coopération pour des Projets Futurs

Les discussions lors du séminaire de Pointe-à-Pitre ont fait ressortir trois thèmes principaux pouvant faire l'objet d'une coopération accrue entre les régions ultrapériphériques.

ACTION N°2: LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES.

Le choix de ce thème part du constat selon lequel la plupart des régions ultrapériphériques sont confrontées à la question de la coordination de leurs interventions en faveur de la création d'emploi et d'entreprises. La multiplication des structures gestionnaires des aides engendre une faible visibilité de celles-ci; la multiplication des aides et des structures désorientent les bénéficiaires potentiels et nuit à l'efficacité générale. Il n'y a pas toujours de dialogue entre les structures, même si des efforts sont faits pour décloisonner le système, entre les acteurs de terrain la plupart du temps sur une base informelle.

Par ailleurs, la faible coordination des différentes interventions sur le territoire régional rend également difficile la possibilité d'une vision générale de la stratégie à l'échelle du territoire. Ceci est d'autant plus vrai que la plupart des RUP ne disposent pas, pour le moment d'outils de pilotage stratégique (type observatoires de l'emploi et de la création d'entreprises, guichet unique, outils statistiques fiables, tableau de bord de mesures avec indicateurs d'impact et de résultats) ni d'évaluation (*on going* et *ex post*) pour suivre en continu et pour dresser un bilan stratégique des résultats atteints et du monitoring des mesures (adéquation des dispositifs aux besoins identifiés, par exemple, adaptations, réorientations potentielles, etc.).

Objet de la coopération.

La mise en place d'un projet d'échange d'expériences sur les méthodologies et les outils de pilotage des politiques de l'emploi et de soutien à la création d'entreprise, avec un triple objectif:

- Assurer une plus forte coordination intra-régionale entre les différents dispositifs et les différents échelons de compétence.
- Assurer la réactivité des dispositifs d'aide et une meilleure adéquation avec les besoins identifiés en disposant d'outils de veille et de pilotage "en continue".
- Renforcer le professionnalisme des gestionnaires des aides.
- Transférer des savoirs faire d'une région à l'autre dans la mesure où certaines RUP ont déjà une expérience de pilotage.

Contenu de la coopération.

La coopération porte sur:

- Les partenariats mis en place au niveau régional pour conduire la politique de l'emploi et de soutien aux entreprises, y compris les partenariats public-privé du type de celui mis en place aux Canaries dans le cadre du Service pour le développement de l'emploi et la création d'entreprise (SIE) qui associe le Gouvernement des Canaries à la Confédération des entrepreneurs.
- La définition d'indicateurs de suivi et de résultats permettant aux gestionnaires des aides régionales de suivre sur le moyen terme (4-5 ans) les résultats des actions conduites en faveur de la création d'emploi et d'entreprises, notamment pour évaluer la pérennité des emplois et entreprises créés.
- La mise en place d'outils d'information et de veille au niveau régional sur la situation du marché de travail et de la création d'entreprise et les perspectives à moyen terme afin de pouvoir mieux anticiper les changements.

Instrument de coopération.

Le nouvel objectif de Coopération Territoriale Européenne 2007-2013, le volet trois coopération interrégionale (INTERRE IVC) peut fournir un cadre adéquat de coopération entre les régions ultrapériphériques sur cette thématique.

Plus particulièrement, la nouvelle initiative de la Commission européenne "Les régions, actrices du changement

économique”³ qui annonce le recentrage de la coopération interrégionale (actuel INTERREG IIIC) sur les thèmes liés à la stratégie de Lisbonne, semble pertinente, sous réserve des clarifications que doit encore apporter la Commission européenne quant à ses modalités de fonctionnement au cours d’un séminaire organisé le 7 et 8 mars prochain à Bruxelles.

L’initiative vise à mettre en place des réseaux de villes et de régions avec trois objectifs principaux :

- Être un outil à destination des villes et des régions les aidant à mettre en place l’agenda de Lisbonne révisé, par des actions visant à la modernisation économique.
- Lier plus étroitement les bonnes pratiques à la mise en œuvre des programmes européens.
- Traiter des thèmes prioritaires de Lisbonne dont la liste a été établie par la Commission (cf. annexe 1)

L’initiative comporte deux volets distincts:

- Un volet de “droit commun” qui consiste à la mise en place de réseaux de régions et villes qui choisissent un thème de travail dans la liste des 30 thèmes fixés par la Commission. Dans ce cas, le réseau est sélectionné selon la procédure actuelle en cours pour les projets INTERREG IIIC: soumission d’une proposition dans le cadre des futurs programmes régionaux de coopération⁴.
- Un volet “accélééré” qui consiste dans la mise en place d’un réseau de régions et de villes qui est sélectionné par la Commission européenne directement sur un thème choisi par elle.

Afin de cadrer avec les objectifs de l’initiative —c’est-à-dire la nécessité de choisir un thème parmi la liste des 30 thèmes fixés par la Commission—, il est proposé que les RUP mettent en place un réseau d’échanges d’expériences sur les méthodologies et les outils de pilotage appliqué à un type spécifique de politique de création d’emploi et d’entreprise, par exemple, la politique de promotion de l’esprit d’entreprise, qui figure parmi les thèmes retenus par la Commission, définie de la manière suivante:

“Promouvoir l’esprit d’entreprise. L’esprit d’entreprise fait partie des nouvelles compétences de base nécessaires pour vivre et travailler dans une société de la connaissance. Le soutien aux entreprises, les activités de conseil et de financement ainsi que la constitution de réseaux sont essentiels pour permettre à des entrepreneurs potentiels de réaliser leurs ambitions. Les régions travaillant sur ce thème se concentreront sur des actions permettant d’augmenter le nombre de créations d’entreprises (et d’assurer leur survie), d’encourager l’esprit d’entreprise dans les écoles, de fournir des activités de conseil, de suivi et de financement aux pôles d’innovation.”

Source: List of themes under “Regions for Economic Change”, Commission Staff Working Paper SEC(2006) 1432⁵

Modalités de financement.

Le programme est doté de 375 M€ financés sur les fonds structurels (FEDER).

Les projets seront sélectionnés dans le cadre du programme de coopération interrégionale approprié.

Partenariat à mettre en place.

Les Conseils régionaux des 7 RUP.

Chaque partenaire doit mettre en évidence le partenariat intra-régional (réseau régional d’acteurs) sur lequel il s’appuiera au cours du projet.

Calendrier.

La mise en place d’un projet de réseau dans le cadre du nouvel objectif 3 nécessite au préalable la conclusion des programmes interrégionaux de coopération 2007-2013 entre la Commission européenne et les autorités de gestion.

3. http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/index_en.cfm

4. http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/doc/infoimplementation01.pdf

5. http://ec.europa.eu/regional_policy/cooperation/interregional/ecochange/doc/staffworkingdocument_fr.pdf

ACTION N°3: L'INNOVATION À TRAVERS LE SOUTIEN AUX CLUSTERS D'ENTREPRISES.

Le thème de l'innovation est le second thème de coopération qui est apparu au cours des débats du séminaire de Pointe-à-Pitre, il avait également été présent lors des rencontres avec les acteurs de terrain en région. En effet il était apparu que les mesures soutenant la création d'entreprises et d'emplois dans les secteurs innovants étaient limitées et peu articulées avec les autres politiques régionales.

Dans le même temps, la grande majorité des interlocuteurs avait souligné la nécessité de renforcer les compétences du capital humain pour soutenir la création d'activités innovantes, et de mieux structurer certaines filières. En outre, interlocuteurs en région et participants au séminaires ont souligné la nécessité d'améliorer les politiques de soutien aux clusters, aux structures d'appui aux entreprises innovantes et de transfert de technologie qui s'amorcent dans certaines régions ultrapériphériques (Guadeloupe, Réunion, Açores, Martinique), sous une forme ou une autre — pôle de compétitivité, pôle d'excellence ou technologique —, par une approche plus stratégique de l'innovation.

On constate parfois dans les RUP (mais également ailleurs) la coexistence d'entités exerçant des fonctions voisines qui bien souvent s'ignorent parce que les autorités porteuses sont différentes, parfois même en conflit. Il n'existe que trop rarement de système régional d'innovation permettant une mise en réseau des différents acteurs sur une thématique donnée et offrant un ensemble de services transversaux. C'est dans cette optique que pourrait être proposé un projet

L'orientation finale du projet est déterminée par le programme auquel les partenaires entendent le soumettre. D'une part il est possible d'engager une action en vue de soutenir l'adoption d'une démarche de mise en place de "clusters", d'autre part il est possible d'adopter une démarche de soutien au développement de clusters nouvellement créés. L'action d'échange porte sur la mise en place et le management de clusters (gouvernance des clusters)

Objet de la coopération:

Le projet de coopération proposé porte sur l'échange d'expérience et de méthodologie en matière de mise en place de

structures d'appui et de management de clusters d'entreprises, de management de l'innovation et d'appui au transfert de technologie, dans une logique d'apprentissage mutuel et d'ouverture à d'autres régions européennes plus expérimentées (aspect de "mentoring").

L'objectif du projet est triple:

- Améliorer la capacité d'innovation des régions partenaires en favorisant la constitution de clusters innovants comme vecteur du développement économique régional
- Favoriser la création d'entreprises innovantes et l'accès des PME aux résultats de la recherche comme vecteur de création d'emploi à haute valeur ajoutée
- Tirer partie des meilleures pratiques des régions européennes les plus expérimentées et les plus performantes en matière d'innovation (gouvernance et performances du système régional mis en place)

Contenu de la coopération.

Les échanges portent sur:

- Les défis spécifiques posés par la formation de clusters et de pôles d'excellences dans les zones ultrapériphériques.
- La gouvernance des clusters.
- Les outils et méthodes d'intégration des acteurs économiques dans les clusters.
- L'accès des PME aux résultats de la recherche.

Instrument de coopération.

Il nous semble qu'un tel projet s'inscrit parfaitement dans le cadre du programme "Régions de la Connaissance" du 7^{ème} PCRD (Programme cadre de recherche et développement européen) dont le 1^{er} appel à proposition du programme a été publié le 22 décembre 2006. Ce programme est pertinent au regard de l'objet de la coopération envisagée, et fait mention expressément des régions ultrapériphériques comme bénéficiaires potentielles du programme. Par ailleurs, il est complémentaire du programme "Potentiel de Recherche" du 7^{ème} PCRD qui est lui dédié exclusivement aux régions de l'objectif 1 Convergence et aux régions ultrapériphériques.

L'objectif stratégique du programme "Régions de la Connaissance" est de renforcer le potentiel de recherche des

régions d'Europe en encourageant et en soutenant le développement de clusters innovants associant:

- Les universités.
- Les centres de recherche.
- Les entreprises.
- Les autorités régionales.

Plus particulièrement le programme vise à:

- Renforcer les liens entre recherche et entreprises de manière à faire bénéficier les PME des résultats de la recherche.
- Développer les coopérations entre régions.
- Renforcer les capacités d'apprentissage mutuel.
- Aider les régions les moins performantes en terme de capacité de recherche et d'innovation, et particulièrement les RUP ("mentoring").

Le volet 1 du programme, qui s'intitule "Analyse, *mentoring* et intégration des acteurs de la recherche", est particulièrement adapté à la problématique des RUP, dans la mesure où il s'adresse, en partie, directement aux économies rurales, ultrapériphériques ou insulaires avec pour objectif de soutenir le renforcement du potentiel de recherche et d'innovation dans ces régions.

Le programme finance les activités suivantes:

- Analyse détaillée de l'état de l'art des capacités régionales de recherche et d'innovation.
- Activités de "mentoring" entre régions faiblement performantes, notamment les régions ultrapériphériques, et celles les plus performantes: conférences, séminaires, études, échange de personnel, échange de bonnes pratiques, initiatives conjointes.
- Définition d'un plan d'action conjoint en faveur de la recherche et du développement technologique: les partenaires peuvent décider par exemple de conduire des projets de recherche conjoint, de partager des infrastructures de R&D, d'échanger des chercheurs, etc.

Modalités de financement.

Financement possible à hauteur de 100%.

Environ 1 M € par projet retenu (seulement 8 à 10 projets seront retenus).

Des projets d'une durée maximum de 36 mois.

Partenariat à mettre en place.

- Les partenaires du projet sont de manière préférable les entités gestionnaires de clusters dans les RUP, ou en toute hypothèse les acteurs qui sont impliqués dans un cluster d'entreprises.
- Le partenariat doit comprendre au moins 1 à 2 régions de l'objectif 2 Compétitivité et Emploi, considérées comme plus performantes en matière de potentiel d'innovation et de recherche, afin de respecter la philosophie du programme (l'aspect "*mentoring*"). Une région du Nord de l'Europe (Nord Finlande, Nord Suède, Nord Norvège, ou une région allemande) peut être pertinente; ce sont des régions considérées comme performantes et ce sont des régions antérieurement en objectifs 6 (Nord Europe), avec des problématiques qui ne sont pas trop éloignées de celles des RUP.

Calendrier.

Soumission de la proposition avant le 24 avril 2007.

Un deuxième appel à proposition est peut-être prévu pour septembre 2007 et certainement pour le printemps 2008.

ACTION N°4: LA GESTION ET LA PROMOTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.

La question d'un projet de coopération entre RUP sur ce thème est complexe dans la mesure où il se situe à la croisée de plusieurs politiques: emploi, formation (le développement des énergies renouvelables requiert de nouvelles compétences), environnement (protection de l'environnement), innovation et recherche.

Le secteur des énergies renouvelables est identifié comme un secteur porteur de création de nouveaux gisements d'emploi dans les régions ultrapériphériques. C'est par ailleurs, un domaine où la géographie et la géologie particulière des régions ultrapériphériques a imposé très tôt une réflexion sur l'utilisation de nouvelles sources d'énergie: solaire, éolien, géothermie, biomasse, hydraulique/maritime.

Les régions ultrapériphériques sont particulièrement actives dans ce domaine. En témoigne, la mise en place d'agences régionales de l'énergie dans quatre des 7 RUP (à Madère, aux Açores et Canaries, et à la Réunion), soutenues par le programme européen SAVE et Intelligent Energy Europe 2003-2006⁶. En témoigne également, la mise en place de pôles de compétitivité et de structures d'appui au transfert de technologies liés aux énergies renouvelables et à la gestion de l'énergie, en Guadeloupe (le futur pôle Valorisation de technologies éco-efficaces en milieu insulaire) et à la Réunion (le futur pôle EMERGIE). Dans cette dernière, la mise en œuvre du Plan régional des énergies renouvelables et d'utilisation rationnelle de l'énergie (Prérure) dont le but est d'arriver à l'autosuffisance énergétique d'ici à 2025 fournit un exemple pertinent de stratégie intégrée de promotion des énergies renouvelables.

Au regard des expériences qui ont été conduites et des avantages naturels qui sont les leurs (soleil, mer, vent), les RUP, vis-à-vis des autres régions européennes, peuvent jouer la carte des énergies renouvelables en devenant de véritables laboratoires d'idée et d'application grandeur nature de nouvelles technologies dans ce domaine.

Objet de la coopération.

Deux axes de coopération nous paraissent pertinents:

- Axe 1: échange en matière de mise en place de structures régionales et de programmes dédiés à la promotion des énergies renouvelables et à la gestion de l'énergie, du type Agence Régionale de l'Energie: le transfert d'expérience pouvant se faire entre les RUP.
- Axe 2: le développement d'emplois qualifiés à travers l'échange sur la mise en place de campagne de sensibilisation des professionnels (artisans, installateurs, prescripteurs, professionnels de la construction, etc.) et de programme de formation à l'utilisation des nouvelles énergies renouvelables (artisans, installateurs).

Contenu de la coopération.

- Axe 1: échange en matière de mise en place de structures régionales et de programmes dédiés à la promotion des énergies renouvelables et à la gestion de l'énergie, du type Agence Régionale de l'Energie:
 - Projet de transfert d'expérience (tutorat, mentoring) entre les RUP ayant déjà une telle agence et celles qui n'en ont pas.
 - Echanges sur le partenariat à mettre en place pour la création de ce type de structure; la définition de leurs missions; la définition des actions à mettre en place; les outils de pilotage de ces agences.
- Axe 2: échange sur la mise en place de campagne de sensibilisation et d'incitation des professionnels (artisans, installateurs, prescripteurs, professionnels de la construction, etc.) et de programme de formation à l'utilisation des nouvelles énergies renouvelables pour appuyer le développement d'emplois qualifiés (artisans, installateurs):
 - Sensibilisation/Incitation: échanges de bonnes pratiques sur les mesures visant à inciter les professionnels à utiliser des éco-matériaux pour la construction (développement de la norme HQE – Haute qualité environnementale), à intégrer les systèmes de production d'énergie renouvelables (solaires, éoliens)
 - Formation: échanges sur les bonnes pratiques en matière de dispositifs de formation des professionnels à

6. En Guadeloupe, Martinique et Guyane, une délégation de l'ADEME, une délégation régionale de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (agence nationale) est toutefois présente.

l'utilisation des énergies renouvelables; conception de programmes de formation conjoints

Instrument de coopération.

Le 3^{ème} pilier du programme Compétitivité et Innovation 2007-2013 de la DG Entreprise qui s'intitule "Intelligent Energy Europe II"⁷ peut être l'un des instruments d'appui de la coopération entre RUP sur ce domaine (au côté également des autres programmes de coopération interrégionale "classiques" des fonds structurels⁸).

"Intelligent Energy Europe II" (IEE II) vise notamment à

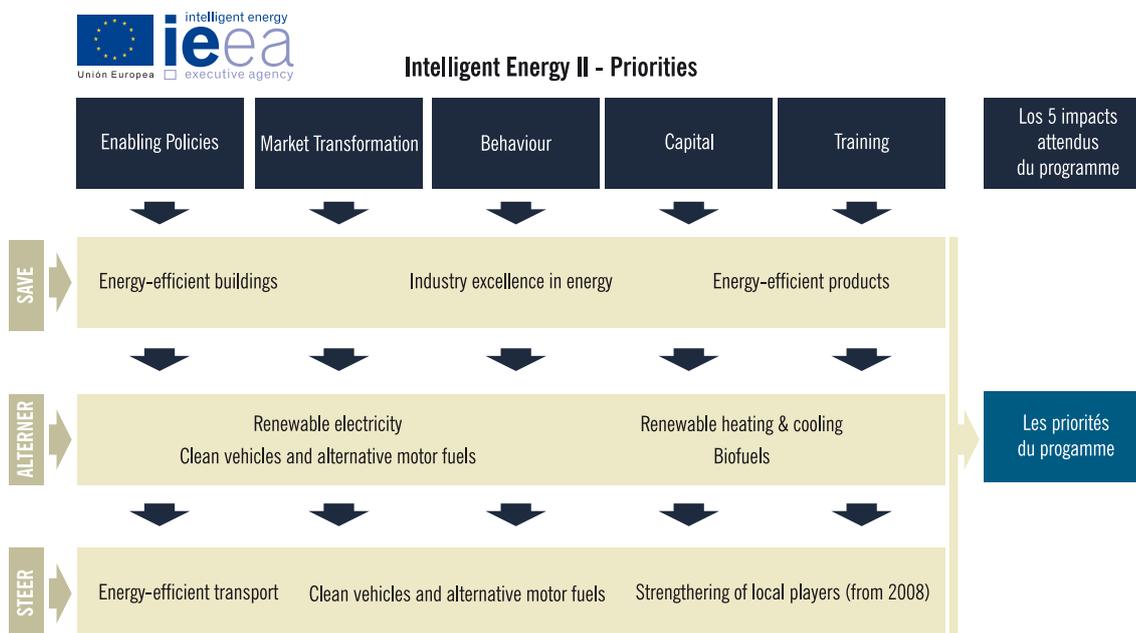
- Stimuler, dans l'ensemble des États membres, les investissements dans des technologies nouvelles et très performantes dans les domaines de l'efficacité énergétique, des sources d'énergie renouvelables et de la diversification énergétique, en favorisant la transition entre la démonstration réussie de technologies innovantes et leur commercialisation efficace à grande échelle

- Lever les obstacles non technologiques pour des schémas efficaces et intelligents de production et de consommation d'énergie en encourageant la création de structures institutionnelles, entre autre aux niveaux local et régional, en sensibilisant le public.

Il reprend trois sous programmes déjà existants dans la période 2003-2006:

- SAVE: efficacité énergétique et utilisation rationnelle des ressources.
- ALTENER: ressources énergétiques nouvelles et renouvelables.
- STEER: énergie et transport.

Si le programme de travail et l'appel à propositions du programme IEE II pour l'année 2007 ne sont pas encore publiés, les priorités sont néanmoins les suivantes⁹:



7. http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/site/fr/oj/2006/l_310/l_31020061109fr00150040.pdf cf. articles 37 à 45.

8. Coopération interrégionale et initiative "Les régions, actrices du changement économique"

9. Le 2 février 2007 s'est tenu un séminaire au cours duquel la Commission européenne a dévoilé les premières orientations du programme pour l'année 2007. http://ec.europa.eu/energy/intelligent/events/sew_en.htm

Le programme IEE II soutiendra en 2007 deux types de projets, dans lesquels peuvent s'insérer les deux axes de coopération que nous avons formulés ci-dessus:

1 Concernant l'échange sur la mise en place de campagne de sensibilisation des professionnels (artisans, installateurs, prescripteurs, professionnels de la construction, etc.) et de programme de formation à l'utilisation des nouvelles énergies renouvelables pour appuyer le développement d'emplois qualifiés (artisans, installateurs):

Le programme IEE II soutient des projets de promotion et diffusion (type 1), qui incluent les activités suivantes:

- Etudes stratégiques
- La création, l'extension ou la réorganisation de structures et d'instruments pour le développement énergétique durable, y compris la gestion énergétique locale et régionale.
- La promotion des systèmes et des équipements énergétiques durables afin d'accélérer encore leur pénétration sur le marché et de stimuler les investissements facilitant la transition entre la démonstration et la commercialisation de technologies plus performantes, des campagnes de sensibilisation et la création de structures institutionnelles.
- Le développement de structures d'information, d'éducation et de formation.
- La valorisation des résultats, la promotion et la diffusion du savoir-faire et des bonnes pratiques, y compris auprès de l'ensemble des consommateurs, la diffusion des résultats des actions et des projets ainsi que la coopération avec les États membres à travers des réseaux opérationnels.
- Le suivi de l'impact des mesures de soutien et des réglementations européennes sur l'utilisation des énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie

2 Concernant l'échange en matière de mise en place de structures régionales et de programmes dédiés à la promotion des énergies renouvelables et à la gestion de l'énergie, du type Agence Régionale de l'Energie:

Le programme IEE II soutient des projets de création d'agences régionales ou locales de l'énergie (Type 2).

Modalités de financement.

- Co-financement communautaire jusqu'à 75% des coûts éligibles pour les projets de promotion et diffusion (type 1).
 - 52 M€ sont prévus pour 2007.
 - Environ 70 projets seront retenus, soit un co-financement par projet de l'ordre de 740.000 €.
- Cofinancement communautaire jusqu'à 75% des coûts éligibles pour les projets de création d'agences régionales ou locales de l'énergie (type 2) dans la limite maximum de 250.000 €.

Partenariat à mettre en place.

- Au mois 3 partenaires de 3 Etats Membres différents (autorité publique, organisation à but non lucratif, secteur privé) pour les projets de type 1. Dans le cadre de la proposition d'échange que nous formulons, le partenariat pourrait associer des Chambres de Commerce, des Chambres des Métiers, des Associations de professionnel (par ex: fédération régionale du bâtiment), des agences régionales de l'énergie, etc.
- Une autorité publique pour les projets de type 2.

Calendrier.

Les premiers appels à propositions sortiront en avril 2007, une fois que le programme de travail aura été adopté. Une journée d'information est prévue pour le 19 avril 2007.

Les propositions devront être remises avant l'été 2007

En annexe II du présent rapport, figure un exemple de projets financés dans le cadre du programme Intelligent Energy Europe 2003-2006 (sous programme ALTENER).

ACTION OPTIONNELLE N°5: LE SOUTIEN AU POTENTIEL DE RECHERCHE ET AU CAPITAL HUMAIN DES CLUSTERS.

Le projet que nous proposons ici vise à soutenir le potentiel de recherche et le capital humain des clusters dans les RUP et à compléter la coopération entre RUP sur la mise en place et le management des clusters (action n°3).

Nous qualifions l'action proposée d'optionnelle, dans la mesure où la formulation de l'appel à propositions du programme "Potentiel de Recherche" du 7^{ème} PCRD sur lequel une telle action pourrait s'appuyer, n'est pas très claire quant aux modalités de partenariat à mettre en place: il n'est pas sûr que ce programme permette de monter un partenariat/un réseau entre plusieurs entités de différentes régions européennes.

En toute hypothèse, il est un programme dont les régions ultrapériphériques doivent s'emparer, même s'il ne permet pas de bâtir des coopérations entre elles.

Objet et contenu de la coopération:

Le projet proposé a pour objectif de renforcer le potentiel de recherche, y compris dans sa dimension ressource humaine, des régions ultrapériphériques à travers le soutien aux organismes de recherche qui font partie des clusters d'entreprises actuellement mis en place dans les RUP.

Les bénéficiaires directs d'un tel projet sont les organismes de recherche des RUP impliqués dans un cluster d'entreprises.

Les bénéficiaires indirects sont les régions dans la mesure où l'action renforce ses capacités de recherche.

Instrument de coopération:

Il s'agit de s'appuyer sur l'un des seuls instruments du 7^{ème} PCRD qui est spécifiquement dédié aux régions de l'Objectif Convergence et aux régions ultrapériphériques, le programme "Potentiel de Recherche" dont l'objectif est d'accroître le potentiel de recherche (soutenir les organismes de recherche) de ces régions en complétant les interventions en faveur des organismes de recherche financées dans le cadre des fonds structurels 2007-2013.

L'appel à proposition et le programme de travail du programme qui ont été publiés le 22 décembre 2006 mentionnent que le programme comporte 3 volets principaux. Le premier volet semble pertinent.

Le volet 1 "Développer le potentiel de recherche dans les régions de la Convergence et les régions ultrapériphériques" vise à soutenir les organismes de recherche implantés dans ces régions à travers le financement des activités suivantes, dans l'un des 10 domaines thématiques du 7^{ème} PCRD¹⁰:

- échange de savoir-faire: détachement réciproque de personnels de recherche entre organismes de recherche implantés dans les RUP et organismes implantés dans le reste de l'Union européenne
- recrutement de chercheurs extérieurs (hors RUP) par les organismes de recherche implantés dans les RUP (cela permet notamment de faire revenir des "régionaux")
- acquisition, développement et modernisation d'équipements pour les organismes de recherche implantés dans les RUP
- séminaires et conférences, sessions de formation, etc.

Modalités de financement:

Financement possible à hauteur de 100%

Environ 1M€ par projet retenu (entre 20 à 25 projets seront soutenus)

Des projets d'une durée de 36 mois

Partenariat à mettre en place :

A vérifier auprès des services de la DG Recherche pour tester la possibilité de mettre en place un projet associant plusieurs entités de recherche des RUP avec d'autres situées sur le continent.

Calendrier:

Soumission de la proposition avant le 24 avril 2007.

10. Santé; Aliment, agriculture, pêche et biotechnologie; TIC; Nanosciences, nanotechnologies, matériaux et nouvelles technologies de production; Energie; Environnement (incluant changement climatique); Transport (incluant aéronautique); Sciences humaines et sociales; Espace; Sécurité

5 Programme de Travail

- Dans la perspective du monitoring de la “Stratégie de Lisbonne”.
- Dans la perspective de futures coopérations.

Programme de travail pour les RUP

ACTION 1 Intégrer l'initiative du Comité des Régions “Lisbon Monitoring Platform”				
Objectifs	Contenu	Instrument	Partenariat	Calendario
<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité des RUP au sein du Comité des Régions • Visibilité des RUP vis-à-vis de la Commission européenne • Actions de lobbying sur les futurs programmes européens • Capitaliser les acquis du projet CEM-RUP et élargir l'échange d'expériences 	<ul style="list-style-type: none"> • Un questionnaire (en anglais) • Participation à des séminaires • Echange d'expériences avec plus de 65 régions d'Europe 	“Lisbon Monitoring Platform” (http://lisbon.cor.europa.eu/)	Les Conseils régionaux RUP sur une base individuelle	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} semestre 2007 • Madère et Guadeloupe participent déjà
ACTION 2 Méthodologies et outils de pilotage des politiques de l'emploi et de soutien à la création d'entreprise				
Objetivos	Contenido	Instrumento	Partenariado	Calendario
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer une plus forte coordination intra-régionale • Assurer la réactivité des dispositifs • Renforcer le professionnalisme des gestionnaires 	Echanges sur: <ul style="list-style-type: none"> • Les partenariats et la gouvernance • Indicateurs de suivi • Outils d'information et de veille 	<ul style="list-style-type: none"> • INTERREG IV C • INTERREG IV C • Initiative “Les régions, actrices du changement économiques” (375 M€) 	Les Conseils régionaux RUP	2 ^{ème} semestre 2007 (après l'adoption des programmes interrégionaux de coopération)
ACTION 3 Mise en place et management des clusters d'entreprises				
Objetivos	Contenido	Instrumento	Partenariado	Calendario
<ul style="list-style-type: none"> • favoriser la constitution de clusters innovants • favoriser la création d'entreprises innovantes et l'accès des PME à la recherche • tirer partie des expériences des autres régions les plus performantes en matière d'innovation 	Echanges sur: <ul style="list-style-type: none"> • Les défis spécifiques des RUP en matière de clusters • La gouvernance des clusters • L'intégration des acteurs économiques dans les clusters • L'accès des PME à la recherche 	<ul style="list-style-type: none"> • “Régions de la Connaissance” (7^{ème} PCRD) – volet 1 du programme • 1 M€ / projet 36 mois 100% 	<ul style="list-style-type: none"> • Entités gestionnaires et “porteuses” de clusters • RUP + 1 à 2 régions d'objectif 2 	<ul style="list-style-type: none"> • 24 avril 2007: deadline pour soumettre une proposition • 2^{ème} appel à propositions à suivre (2007/2008)
ACTION 4 - Axe 1. Mise en place d'Agences Régionales de l'Energie				
Objetivos	Contenido	Instrumento	Partenariado	Calendario
<ul style="list-style-type: none"> • Aider à la mise en place d'agence régionale de l'énergie dans les RUP qui n'en disposent pas (Guadeloupe, Martinique, Guyane) 	Echanges sur: <ul style="list-style-type: none"> • Transfert d'expérience (mentoring) entre les RUP • Partenariat à mettre en place • Missions à définir • Actions • Outils de pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> • Intelligent Energy Europe II – Projets de Type 2 • 250.000 € max./ projet 75% 	<ul style="list-style-type: none"> • Une autorité publique (Conseil régional) 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de l'appel à propositions: avril 2007 • Deadline pour soumettre une proposition: Juin-Août 2007
ACTION 4 – Axe 2. Sensibilisation, incitation et formation des professionnels à l'utilisation des énergies renouvelables				
Objetivos	Contenido	Instrumento	Partenariado	Calendario
<ul style="list-style-type: none"> • Stimuler le développement des énergies renouvelables dans les RUP • Soutenir le développement d'emplois qualifiés dans ce secteur 	Echanges sur: <ul style="list-style-type: none"> • Mesures de sensibilisation • Mesures incitatives • Programmes de formation 	<ul style="list-style-type: none"> • Intelligent Energy Europe II – Programme SAVE ou ALTENER: Projets de promotion et diffusion (Type 1) 	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 3 partenaires de 3 Etats • CCI, Chambre des métiers, associations de professionnels, lycée et université, agence régionale 	<ul style="list-style-type: none"> • Publication de l'appel à propositions: avril 2007 • Deadline pour soumettre une proposition: Juin-Août 2007

ANNEXE 1: LISTE DES THÈMES DE L'INITIATIVE "LES RÉGIONS, ACTRICES DU CHANGEMENT ÉCONOMIQUE".

I. Faire de l'Europe et de ses régions un lieu plus attractif pour les investissements et l'emploi

1. Accroître l'adaptabilité.
2. Améliorer la qualité de l'air.
3. Privilégier une économie à faibles émissions de carbone.
4. Améliorer l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées.
5. Privilégier une politique de recyclage des déchets.
6. Oeuvrer pour la santé des citoyens
7. Concevoir des politiques intégrées en matière de transport urbain
8. Construire des logements durables et peu consommateurs d'énergie.
9. Mobiliser les régions sur le contrôle de leur environnement et de leur sécurité.

II. Améliorer la connaissance et l'innovation, facteurs de croissance

10. Améliorer la capacité des régions en matière de recherche et d'innovation
11. Accélérer la mise sur le marché des projets innovants.
12. Former les chercheurs et améliorer leur environnement.
13. Aider les régions trop dépendantes des industries traditionnelles à se restructurer.
14. Faire bénéficier les régions et les entreprises d'une administration en ligne
15. Assurer de meilleures connexions entre régions grâce aux technologies de l'information

III. Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité

16. Améliorer les qualifications professionnelles nécessaires à l'innovation
17. Promouvoir l'esprit d'entreprise
18. Relever le défi démographique
19. Promouvoir la sécurité sur le lieu de travail
20. Intégrer les jeunes en difficulté
21. Accueillir les populations immigrées et faciliter leur intégration sociale
22. Améliorer l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises
23. Développer et améliorer les systèmes d'éducation et de formation
24. Augmenter l'emploi chez les personnes âgées

IV. La dimension territoriale de la politique de cohésion

25. Valoriser les zones côtières.
26. Tirer profit des mers et des océans
27. Parvenir à un développement urbain durable
28. Réinvestir les zones laissées en friche
29. Prévenir et réduire les risques d'inondation
30. Aider la diversification économique des zones rurales.

ANNEXE 2: EXEMPLE D'UN PROJET FINANCÉ PAR LE PROGRAMME ALTENER 2003-2006 (INTELLIGENT ENERGY EUROPE I 2003-2006) EN MATIÈRE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR DE SOURCES D'ÉNERGIE RENOUVELABLE.

Project Fact Sheet

Created: March 2006

Boosting renewable electricity in 11 European regions (RES-E REGIONS)

Programme area:	ALTENER, Electricity from renewable energy sources
Status:	ongoing
Coordinator:	Christiane Egger O.Ö. Energiesparverband, Austria christiane.egger@eesv.or.at Tel. +43-732-7720-14380
Partners:	RhôneAlpesnergie-Environnement (RAEE), France Agenzia Regionale per l'Energia di Liguria (ARE Liguria), Italy Danish Technological Institute (DTI), Denmark University of Ljubljana (UL-FME), Slovenia Mid Wales Energy Agency (MWEA), UK Ente Público Regional de la Energía de Castilla y León (EREN), Spain Agencia Andaluza de la Energía (AAA), Spain Gobierno Navarra (GN), Spain Swedish Energy Agency (STEM), Sweden Institut für ZukunftsEnergieSysteme GmbH (IZES), Germany European Federation of Regional Energy & Envir. Agencies (FEDARENE), Belgium The European Renewable Energies Federation (EREF), Belgium
Website:	www.res-regions.info
Objective:	Boosting renewable electricity production in 11 European regions through regional targets and strategies for electricity from renewables
Benefits:	Mobilising regional actors in administration and companies and supporting them in their activities for electricity from renewables
Keywords:	Renewable electricity, region, strategy
Duration:	01/2005 - 04/2007
Budget:	1,379,520 € (EU contribution: 50 %)
Contract number:	EIE/04/234/S07.36605



Short description

Local action is essential to achieve the European targets for electricity from renewables (RES-e): not only are many initiatives for new RES-e installations started on local level but also some of the main obstacles can only be overcome regionally and locally. The project aims at boosting renewable electricity production in 11 European regions (Andalusia, Castilla y Leon, Copenhagen, Liguria, Navarra, Oberösterreich, Rhône-Alpes, Saarland, Slovenia, Västra Götaland, Wales) by defining regional RES-e targets and developing and implementing regional RES-e strategies. These identify the main barriers (such as administrative obstacles, public opposition, grid access, lack of information, frequent changes in funding regimes) and address them by well targeted information and promotion activities, thereby significantly increasing regional RES-e shares.

Additionally, a number of activities to further interregional co-operation are being implemented, including an international conference, site-visits to other project regions and a declaration confirming the commitment of European regions to sustainable energy production and use.

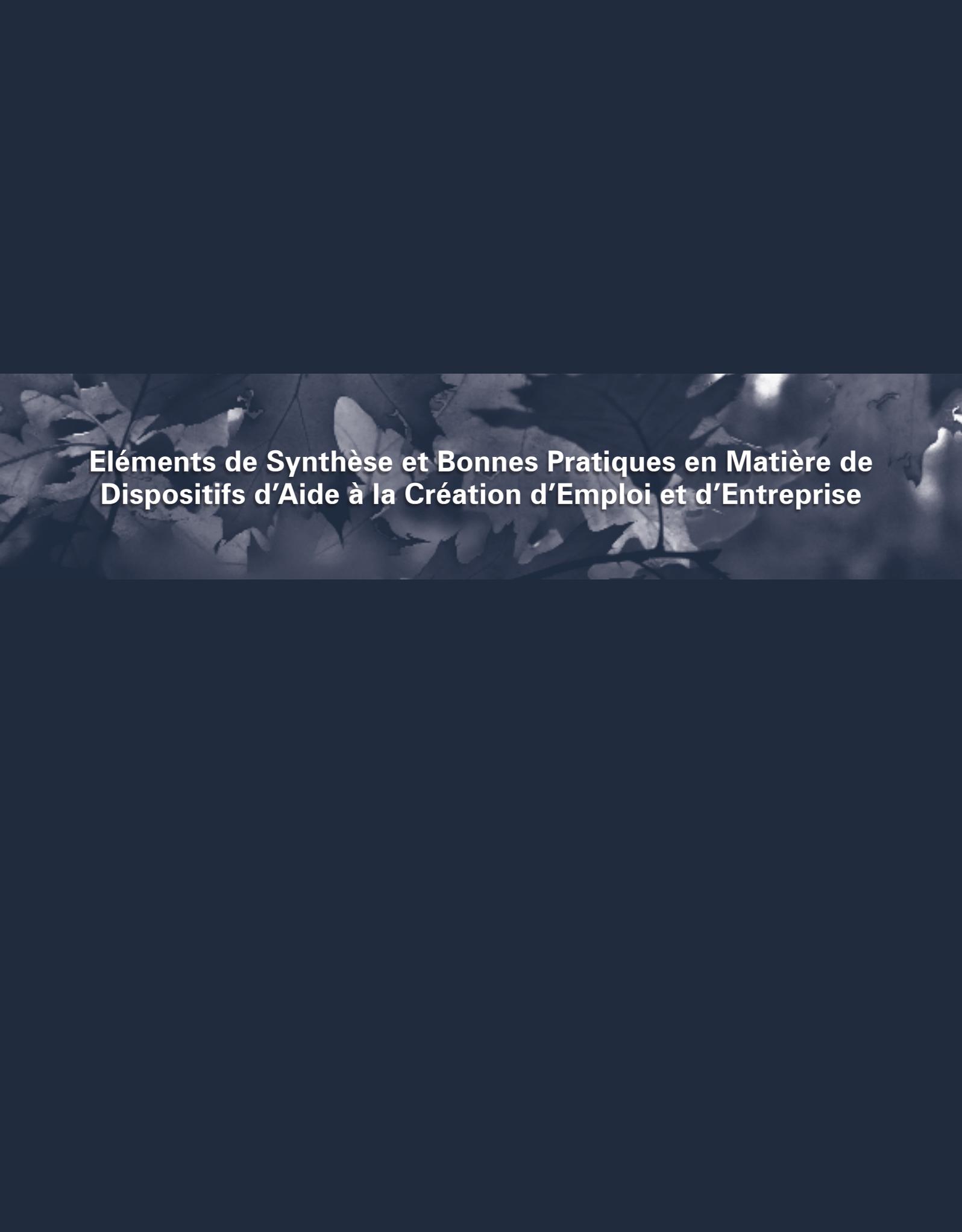
Expected and/or achieved results

- developing regional RES-e strategies for 11 European regions
- informing and motivating different regional actors, e.g. by organising a total of 66 events (with an expected total participation of around 1800), by producing and disseminating more than 30 full-colour publications or by providing advice to more than 100 RES-e projects.
- providing insight into specific aspects of the regional RES-e situation by producing 11 "RES-e maps" as well as representative surveys.
- triggering and supporting inter-regional co-operation, for example, so far 16 European regions have signed the declaration "European regions for Energy Efficiency and Renewable Energy Sources".

Lessons learnt

Although the project has not been completed, it is possible to draw the following preliminary conclusions:

- there is a significant interest and willingness among a number European regions to act in favour of renewable energy sources.
- there is a need to increase the visibility of these efforts, both within their regions and countries as well as on European level.



**Éléments de Synthèse et Bonnes Pratiques en Matière de
Dispositifs d'Aide à la Création d'Emploi et d'Entreprise**

1 Introduction

Le séminaire de Pointe à Pitre de décembre 2006 s'est déroulé à un moment crucial pour les Régions Ultra Périphériques, au démarrage de la période de programmation 2007-2013 des Fonds Structurels et après une année de mise en œuvre de la stratégie renouvelée de Lisbonne (supportée par les Plan Nationaux de réforme avec leurs 24 Lignes directrices).

La thématique du projet, mesures régionales de soutien à la création d'entreprises et à l'emploi, est en cohérence avec les compétences des régions, y compris avec les régions françaises RUP, dans un système, pourtant, hautement centralisé, car les régions ont une double compétence, en matière de formation professionnelle et en matière de développement économique.

Un premier travail présentant l'état de l'art régional a été adressé aux partenaires du projet. Il s'agit d'une analyse du contexte régional en terme d'emploi, de mesures de soutien à l'emploi, à la création d'entreprises et aux structures entrepreneuriales et de soutien à la création d'entreprises. Un examen des programmes opérationnels (DOCUP) en termes d'impact et d'évaluation des mesures liées à la problématique emploi/création d'entreprises faisait partie des documents ou "monographies régionales".

En grande partie, réalisé à partir de la documentation disponible concernant chacun des terrains, ce travail a été complété par une approche de terrain qui est venue préciser les acquis, apporter un éclairage qualitatif et a abouti dans le cadre du séminaire à un échange d'expériences entre les acteurs des politiques régionales —les Conseils Régionaux et Gouvernements locaux— et les personnels de terrain en prise directe avec la mise en œuvre des mesures dans chacune des régions.

En effet si les expériences des RUP sont voisines, leur cadre administratif qui est contraignant dans le cas des RUP français, laisse toutefois une marge de manœuvre régionale pour l'expérimentation de politiques grâce à la mise en œuvre d'instruments spécifiques.

Le séminaire a été dédié à l'échange concernant ces instruments et à leur mise en œuvre dans chacun des contextes particuliers, in fine le séminaire a permis d'identifier des pratiques ayant un impact régional.

La note présente (ou livrable 3) est destinée à rassembler les messages clés nés de l'analyse des contextes régionaux (monographies régionales livrables 1 & 2), de même qu'à présenter les exemples de bonnes pratiques qui ont fait l'objet de longues discussions.

Par ailleurs une large discussion engagée lors du séminaire a permis d'apprécier la volonté de coopérer des différentes régions et a abouti à l'identification de thématiques convergentes qui seront l'enjeu de mesures et de projets pour la période de programmation des fonds structurels 2007-2013.

2 Messages Clés et Opportunité Futures

Les messages clés présentés ci-dessous proviennent d'une part de l'analyse documentaire conduite par les consultants avec l'aide des Conseils régionaux et d'autre part des entretiens réalisés sur place entre les mois de Juin et d'octobre 2006.

Messages clés	Opportunités
<p>Etat de l'art:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les RUP font face à la pression démographique: une population jeune voire très jeune (30% de la population a moins de 20 ans) . Densité de population 300 habitants au Km², sauf en Guyane. • Un début de "vieillesse de la population" - sauf la Guyane. • RUP français: Taux de chômage très élevé (>20%) à l'inverse des RUP portugais (< à la moyenne nationale); Canaries +/-15%. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer le développement du capital humain dans les politiques de l'emploi afin de renforcer son caractère stratégique (voir Stratégie de Lisbonne renouvelée).
<p>Le tissu d'entreprises est dominé par les Très Petites Entreprises (TPE) 92% de PME dont 80% de TPE dont la capacité d'embauche est relativement faible.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur des services représente 70 à 84% de l'activité, sauf aux Açores où il est à 59% (l'agriculture y représente 12%). • Le tissu insulaire est fragile car les entreprises ne disposent pas de trésorerie, ni de moyen d'investissements. • Le marché insulaire est étroit et fragile. 	<p>Opportunités des nouvelles stratégies sectorielles identifiées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des opportunités de création d'entreprises existent à conditions d'exploiter des niches et de développer des mesures d'accompagnement et de suivi. • Niches: mer et les ressources marines y compris l'aquaculture; les TIC; l'agro alimentaire et la valorisation des produits locaux et la qualité (satisfaction de la demande ilienne et valeur ajoutée par rapport au tourisme); le secteur de l'environnement et des énergies renouvelables.
<p>Une plus grande adéquation entre l'offre de formation et la demande des entreprises est nécessaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réel besoin de formations initiales et professionnelles adaptées aux besoins des entreprises régionales ; marché du travail peu flexible. • Capacité de recrutement de personnel qualifié faible. • L'impact des fonds structurels sur les mesures dédiées à l'emploi (employabilité et formation) est très important. • Disproportion entre emploi public et emploi privé. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la mutualisation de la demande des entreprises pour adapter les formations aux marchés du travail – en maintenant une vision à moyen terme. • L'amélioration de l'encadrement des entreprises est un enjeu pour la compétitivité régionale.
<p>La faible capacité financière des entreprises se conjugue à la frilosité des banques. Les entreprises ne disposent pas de trésorerie, ni de moyens d'investissements:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les banques ne répondent pas toujours aux besoins en financement des entreprises. 	<ul style="list-style-type: none"> • Emergence d'un système régional de financement pour les entreprises, à travers la mise en place d'outils financiers du type fonds de garantie et d'investissement (Programme Opérationnel).
<p>Les mesures soutenant "l'innovation" sont limitées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les outils de promotion et de développement de l'innovation ont besoin d'être mis en avant: pépinières, incubateurs, pôle de compétitivité ou de recherche, clusters (triple hélix) destinés à promouvoir la modernisation du tissu entrepreneurial et à développer une culture de la qualité et de l'entreprise. 	<p>Stratégies de niches par un affichage plus lisible et appui à la structuration de filières:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la notion de "cluster" dans les secteurs où une masse critique d'entreprises existe. • Développer à travers les clusters l'apprentissage par de la culture du partage: partage des besoins et partage des services. • Développer la mutualisation de l'offre en matière d'emplois en définissant des profils – par exemple, inciter davantage à la création de groupements d'employeurs, en particulier pour le recrutement de cadres.

Messages clés	Opportunités
<p>Les dispositifs d'aide à la création d'entreprise ne permettent pas l'accompagnement de la jeune entreprise:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'accompagnement post-crédation est faible et rare. • Peu de dispositifs pour des actions de formation des entrepreneurs à la gestion d'entreprise (comptabilité, fiscalité, gestion, marketing, etc.), et la diffusion d'une culture d'entreprise auprès des jeunes. • Transmission d'entreprise: la question se pose avec une certaine acuité dans certaines régions, en Martinique notamment en raison de l'évolution démographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le suivi post-crédation d'entreprises en accompagnant sur la durée les entreprises créées.
<p>Le fonctionnement des dispositifs d'aide les rend peu attractifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trop nombreux. • Lenteur. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer des mécanismes de préfinancement des subventions publiques <i>via</i> des prêts relais, pour les personnes privées bénéficiaires d'aides (solution expérimentée en Guyane).
<p>Difficulté de gouvernance au niveau régional:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inflation de structures gestionnaires des aides engendrant une absence de visibilité de celles-ci, en conséquence les publics cibles se retrouvent face à un grand nombre d'aides, de guichets, de politiques différentes où il n'est pas aisé de trouver la bonne porte. • Faible capacité de dialogue entre les différentes structures; cette faiblesse est plus accentuée dans le cas des RUP français qui n'ont pas le statut d'autonomie des RUP portugais et espagnol. 	<ul style="list-style-type: none"> • Porter une attention soutenue à la coordination entre les agents impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des politiques d'emploi et des politiques d'appuis aux entreprises. • Favoriser l'intégration horizontale des politiques afin de trouver des synergies.



3 Synthèse des Principaux Dispositifs d'aide à la Création d'emploi et d'entreprises

Les tableaux qui suivent reprennent ceux qui ont été précédemment préparés dans le cadre d'un document de travail destiné à préparer le séminaire de Pointe-à-Pitre et qui a été distribué aux partenaires au cours du séminaire. Ils permettent de prendre connaissance sous forme synthétique des dispositifs et des mesures existants.

Nous avons distingué les mesures de soutien à l'emploi (aides directes, indirectes et par population cible) des mesures de soutien à la création d'entreprise (soutien à la création d'entreprise, au développement d'entreprise, soutien indirect).

Nous renvoyons ces tableaux en annexe de ce document.



4 Les Bonnes Pratiques en Matière d'appui à la Création d'Emploi et d'Entreprises dans les Régions Ultrapériphériques

Le séminaire de Pointe-à-Pitre a permis de confronter les expériences de chacun des partenaires dans le domaine de la création d'emploi et d'entreprises. Les discussions ont mis en lumière les différentes approches à l'œuvre dans les RUP en terme tant de contenu des mesures, de cibles bénéficiaires que de mode de management des politiques d'aide à la création d'emploi et d'entreprises.

L'identification de bonnes pratiques, et non de "meilleures" pratiques, tant les contextes et la situation locale peuvent être différents, a été réalisée sur la base de plusieurs facteurs:

- L'adéquation des dispositifs aux besoins identifiés dans la région, et leurs résultats quantitatifs et qualitatifs, qui ont permis de rendre compte de la pertinence et de l'efficacité de la mesure au regard du contexte économique et social.
- La complémentarité des dispositifs avec les autres dispositifs existants au niveau régional, gérés soit par les autorités régionales soit par les administrations de l'Etat, en particulier en terme de modalités de mise en œuvre et de partenariats régionaux créés.
- Le caractère innovant de la mesure.



AÇORES: Un Exemple de Politique Intégrée E=MC². Rendre le Travail plus Attractif

Acronyme	E=MC ²	Organisme gestionnaire	Gobierno Regional de Azores
Date de mise en place	2000	Personne contact	Bruno Pacheco
Nature de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesure emploi × Mesure création d'activités 	Financements	

La politique publique de l'emploi du Gouvernement autonome régional des Açores a établi 6 priorités

- La promotion du capital humain.
- L'augmentation de l'activité salariée.
- L'insertion des personnes défavorisées dans le marché du travail.
- Les stratégies pour rendre le travail attractif.
- Le combat contre la précarité.
- La cohésion sociale.

1. BONNE PRATIQUE EN TERMES D'ADÉQUATION PAR RAPPORT AU CONTEXTE.

La mise au point de cette "philosophie d'intervention" E=MC², s'est basée sur un concept innovant pour les Açores, concept comprenant trois aspects fondamentaux: économie, éducation et société

Le **E** représente l'Emploi, la formule symbolise:

M est la motivation facteur fondamental sur le plan individuel —renforcer l'attrait du travail— et sur le plan collectif ce qui requiert de développer la culture de l'entrepreneuriat, en dessinant un projet de société basée sur la valorisation des ressources humaines.

Concrètement:

- C'est un projet de politique sociale de valorisation du capital humain.
- Il développe une culture de l'entrepreneuriat.
- Il relève de la flex-sécurité.
- Il est destiné à rendre le travail plus attractif.
- Il permet de convertir le parcours professionnel en projet de vie.
- Il est basé sur la reconnaissance des compétences.

C de Contexte:

Il s'agit du contexte financier et économique: plus le contexte est favorable à l'activité économique plus celui attire les

investissements et les entreprises au niveau international, européen, national et régional.

Le contexte conditionne la confiance entre entrepreneurs et investisseurs, consommateurs, décideurs et travailleurs.

C de Compétences

Les compétences des ressources humaines sont liées à la qualification et à l'employabilité.

Cette philosophie a été mise en pratique

1.1. Objectifs.

Cette philosophie répond à un moment de changement dans le modèle de développement des Açores. La Région souhaite passer d'un modèle basé sur des ressources humaines peu qualifiées et à bas coût à un modèle où les ressources humaines sont professionnellement compétentes et où la valeur ajoutée est forte.

Par ailleurs, le développement de l'apprentissage en vue de la construction d'un projet de vie est un objectif du dispositif, qui doit permettre l'articulation de la dimension individuelle et de la dimension collective, en tenant compte de l'évolution démographique et de la féminisation du travail.

1.2. Bénéficiaires.

Tous les habitants de la région Autonome des Açores

2. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MISE EN ŒUVRE.

2.1. Implication de partenariats régionaux et mise en réseau de différents acteurs locaux.

L'innovation porte ici sur le changement de paradigme vers une politique publique en faveur de l'emploi axée sur les ressources humaines et le renforcement des compétences du

capital humain; on est passé d'une approche mécanique à une approche qualitative.

2.2. Complémentarité par rapport à d'autres dispositifs (formation, autres dispositifs d'aide).

Les différentes mesures en faveur de l'emploi aux Açores correspondent désormais à cet affichage, et doivent favoriser l'employabilité.

3. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MÉTHODOLOGIE.

La bonne pratique est ici constituée par l'initiative régionale de "discrimination positive" en faveur des îles les plus éloignées de l'archipel, appelé "îles de la cohésion", initiative qui s'appuie sur le concept $E=MC^2$.

L'objectif est d'éviter l'émigration, particulièrement celle des jeunes vers les îles plus grandes.

Cette initiative comprend des mesures pour améliorer la compétitivité des entreprises et l'accessibilité par la réduction des coûts des connections aériennes.

3.1. Gestion et suivi du dispositif.

Pour suivre le dispositif, une société anonyme à capitaux publics a été constituée, elle a vocation à intervenir dans les îles de l'archipel, comme stimulateur de l'investissement par des appuis financiers à des publics diversifiés:

- Jeunes qualifiés.
- Micro-crédit pour les chômeurs ou les exclus.
- Appui à l'acquisition et à la rénovation de l'habitat.
- Modernisation du commerce urbain.

Le programme vise à favoriser la création de micro entreprises pour dynamiser l'économie locale et favoriser l'établissement et le maintien de population dans les îles.

3.2. Composante innovation.

A l'échelle des Açores l'innovation est importante, d'une part parce qu'il s'agit d'un programme particulièrement adapté au besoin et au souhait de la population îlienne de trouver un emploi dans la région, d'autre part parce que l'initiative vise différents publics et qu'enfin elle s'adapte aux besoins de ces publics:

- a. Cette initiative est donc ciblée sur un territoire donné ayant des caractéristiques particulières: éloignement, désertification, faiblesse démographique, faiblesse du tissu économique (économie traditionnelle). A travers elle, le gouvernement autonome recherche un plus grand degré de cohésion régionale, pour éviter que certains secteurs restent en marge de la dynamique de développement.
- b. L'initiative tient également compte du fait que les politiques de l'emploi doivent tenir compte des besoins des entreprises.
- c. Le financement des Écoles Professionnelles est conditionné par l'adéquation avec les besoins des entreprises dans la conception des cours de formation.
- d. Une mesure est destinée à faciliter les démarches pour la création d'entreprises, c'est le programme une "Entreprise en Une Heure" qui réduit les délais et les coûts bureaucratiques.
- e. Il faut mentionner enfin les synergies créées par la gestion du programme PRODESA-FSE par un seul département (Direction Régionale/Direction Générale), où l'on retrouve l'observatoire de l'emploi, les services de formation professionnelle, et les services de promotion de l'emploi. Cela permet une plus grande cohérence pour développer les programmes publics, et génère des interrelations entre différents agents de la promotion de la politique de l'emploi.

CANARIES: Programa Tutores de Empleos

Date de mise en place	Période 2000-2006	Organisme gestionnaire	Servicio Canario de Empleo
Nature de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesure emploi ✕ Mesure création d'activités 	Personne contact	Maite Covisa
		Financements	1.882.993 Euros (Plan Opérationnel Intégré des Canarias)

Le Plan de Développement des Canaries 2000-2006 (PDCAN) a pour objectif global l'amélioration du niveau économique, l'emploi et la cohésion sociale de l'archipel, en favorisant le processus de convergence avec les régions les plus développées de l'Union européenne. Il inclut les sous objectifs spécifiques suivants:

- Améliorer l'accessibilité de l'archipel.
- Améliorer la compétitivité du tissu productif de la région.
- Promouvoir la création d'emploi et la qualification des ressources humaines.
- Garantir la disponibilité des ressources naturelles pour le développement économique et promouvoir une utilisation durable du territoire.
- Améliorer la couverture et la qualité des services liés aux personnes.

La Région s'appuie sur les compétences régionales existantes en manière de mise en œuvre de sa politique de l'emploi et de la formation dans le cadre d'une approche partenariale en réseau. Ses quatre piliers sont:

- Les actions destinées à la population active occupée.
- L'appui aux entrepreneurs.
- Les actions de soutien aux entreprises.
- Les actions en faveur de l'emploi.

1. BONNE PRATIQUE EN TERMES D'ADÉQUATION PAR RAPPORT AU CONTEXTE.

Le programme Tuteurs d'Emploi a pour objectif de faciliter l'orientation, l'information, et la motivation des usagers des services de l'emploi, afin d'accroître leur possibilité d'insertion sur le marché du travail; d'accompagner et de suivre le chercheur d'emploi dans sa recherche. Il s'agit alors de mesure d'accompagnement individualisées allant jusqu'à la

l'appui à la prise de décision et au diagnostic (auto-diagnostic) des compétences du demandeur d'emploi.

1.1. Contexte.

Le chômage prend un caractère structurel aux Canaries. Le service de l'emploi de la région souhaite développer une approche individualisée pour les personnes qui ont les plus grandes difficultés à intégrer le marché du travail. Ceci afin d'adapter au plus près des besoins et caractéristiques des demandeurs d'emploi, les mesures en faveur de l'emploi.

1.2. Bénéficiaires.

Ce sont les personnes au chômage, en priorité les jeunes, les femmes et les handicapés et les groupes en danger d'exclusion sociale. Les chiffres attendus indiquent:

- Jeunes: 1.500
- Femmes: 1.600
- Handicapés: 300
- Immigrants: 400
- Autres groupes: 200

2. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MISE EN ŒUVRE.

L'initiative insiste sur la synchronie entre les services de l'emploi et les services sociaux, et à la problématique individuelle du demandeur d'emploi.

2.1. Implication de partenariats régionaux et mise en réseau de différents acteurs locaux.

Le partenariat réunit les services de l'emploi et les services sociaux au sein de la même "direction" (Consejería) du gouvernement autonome: Consejería de Empleo y Asuntos

Sociales. Ces deux services sont très bien représentés sur le territoire au travers d'un maillage de points contacts locaux, malgré les difficultés insulaires.

2.2. Complémentarité par rapport à d'autres dispositifs (formation, autres dispositifs d'aide).

Le programme est complémentaire du service d'intermédiation de l'emploi qui a développé récemment un système d'information (SISPECAN) contenant un fichier des chômeurs et de leur itinéraire d'insertion.

3. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MÉTHODOLOGIE.

3.1. Gestion et suivi du dispositif.

Un registre des chômeurs est tenu par le service de l'emploi. Dans le cadre du programme de tutorat les intermédiaires

du service doivent permettre la mise en correspondance entre les mesures disponibles et le demandeur d'emploi. L'un des indicateurs de suivi est le nombre de chômeurs de retour à l'emploi.

3.2. Composante innovation.

Le système d'information individualisé, et le recours à l'accompagnement d'experts garantissent l'adéquation des aides et l'identification de solutions adaptées aux publics cibles.



GUADELOUPE: Emploi *Tremplin*

Date de mise en place	En 2006	Personne contact	Mme Broliron
Nature de la mesure	■ Mesure emploi ✕ Mesure création d'activités	Financements	Conseil régional (et futur Programme opérationnel si possible): 6 M€ sur 3 ans
Organisme gestionnaire	Conseil régional de Guadeloupe, partenaire ANPE		

1. BONNE PRATIQUE EN TERMES D'ADÉQUATION PAR RAPPORT AU CONTEXTE.

En juin 2005, le taux de chômage en Guadeloupe était de 26% dans une période qui enregistrait en métropole une tendance légère à la baisse. Toutes les catégories de population sont ici touchées, quoique les femmes le soit beaucoup plus que les hommes, et que les jeunes actifs (moins de 30 ans) soient les plus affectés. A la même période l'offre d'emploi à l'ANPE avait diminué par rapport à l'année précédente.

1.1. Contexte.

Le Conseil régional de Guadeloupe a fait de la lutte contre les inégalités la pierre angulaire de sa politique d'intégration sociale, par des dispositifs qui visent à prévenir toutes formes de marginalisation et d'exclusion. Cette volonté est réaffirmée dans le SRDE¹: *"Le développement économique ne suffit pas à lui-même, il doit résulter de la mise en œuvre d'un projet de société dont la finalité est d'apporter des améliorations dans la vie individuelle et collective des femmes et des hommes de la Guadeloupe, notamment par un emploi pérenne et valorisant"*.

Le dispositif Emploi Tremplin est dans la ligne de cette stratégie par son affichage volontariste en matière de création d'emplois pérennes et par la dualité du dispositif qui prévoit que le futur employeur s'engage à créer un emploi CDI et à assurer la formation correspondante.

1.2. Bénéficiaires.

Sont éligibles à ce dispositif tous les demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE et les personnes handicapées sans

conditions d'âge. Les cibles sont donc larges compte tenu de l'objectif quantitatif de créer 500 emplois sur trois ans à raison de un ou deux salariés par entreprise ou association.

La mesure s'adresse aux employeurs tels que les organismes publics ou parapublics, les entreprises et les associations, les groupements d'associations, les entreprises d'insertion, les offices de tourisme. Le spectre des employeurs potentiels est donc très ouvert et sans limitation de secteur.

2. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MISE EN ŒUVRE.

2.1. Implication de partenariats régionaux et mise en réseau de différents acteurs locaux.

Emploi Tremplin est par conséquent destiné à permettre l'accès au marché du travail de population jusqu'alors exclue de celui-ci

- A acquérir une première formation professionnelle.
- A offrir un emploi pérenne.
- Toute en assurant une formation adéquate du futur salarié en correspondance avec les besoins du recruteur.

Pour cela les services du Conseil régional coopèrent avec les services de l'ANPE qui aident à établir les besoins en formation du demandeur d'emploi recruté par l'entreprise à travers un bilan des compétences. Le CNASEA² est également partenaire.

Le dispositif comprend deux volets: une aide à la rémunération pour une entreprise qui recrute un demandeur d'emploi en CDI et à temps plein de moins de 31 ans et de plus de

1. Schéma Régional de Développement Economique

2. Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

45, une aide à la formation qui est accordée par la Région (200 heures de formation par un centre de formation agréé). L'ANPE prend à sa charge le bilan des compétences.

L'un des viviers potentiels d'emploi soutenus par la mesure est le secteur associatif, dans la mesure où celles-ci présenteront des projets innovants.

Exemple de projet pris en compte dans le cadre d'emploi tremplin:

Le projet *Gwadeloup An Nou Bèl* de l'association "Paysages Parcs et Jardins de Caraïbes" qui s'est fixé pour objet l'embellissement de sites publics touristiques, l'embellissement et l'entretien de dépendances routières du Sud et de l'Est de la Grande Terre, à travers un programme de formation permettant de diffuser les savoirs faire dans le domaine (agents d'entretien, gardes, etc.) et un programme de sensibilisation et de veille environnementale.

2.2. Complémentarité par rapport à d'autres dispositifs (formation, autres dispositifs d'aide).

Emploi Tremplin est complémentaire du dispositif national "Contrat d'avenir" qu'a institué la Loi Borloo de janvier 2005, visant le public des demandeurs d'emplois percevant les minima sociaux (RMI, allocation spécifique de solidarité, allocation parent isolé, allocation adulte handicapé). Mais il va plus loin que le contrat d'avenir par son caractère "pérenne" et son volet formation qui renforce l'employabilité, la loi Borloo n'ayant prévu qu'un contrat à temps partiel d'une durée limitée (36 mois).

3. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MÉTHODOLOGIE.

3.1. Gestion et suivi du dispositif.

Le dispositif est mis en œuvre et suivi par deux comités, l'un intitulé "commission emplois aidés", l'autre "comité de suivi et d'évaluation". Le Conseil régional est l'opérateur. Le suivi a permis pour la première année de mise en œuvre d'enregistrer une cinquantaine de dépôts de dossiers de demande de subvention et de créer une centaine d'emplois pour l'année 2006.

Un formulaire très complet de demande auprès du Conseil régional est disponible en ligne (<http://www.cr-guadeloupe.fr/upload/751/telechargement/20060619150519.pdf>); il prévoit un paragraphe sur les "objectifs de la création de l'emploi" et un paragraphe sur "l'effet sur le développement de l'activité et le fonctionnement de l'organisme", de même qu'un descriptif complet du poste à pourvoir et du profil et des compétences requises.

3.2. Composante innovation.

Pour l'instant le dispositif n'a pas été très médiatisé et à part le téléchargement du dossier de candidature sur le site du Conseil régional, il n'y a pas d'information le concernant. C'est donc dans ce domaine —information, dissémination des résultats auprès des partenaires et du public— que le Conseil régional devra investir. L'inscription de la mesure dans le prochain programme opérationnel devrait améliorer sa visibilité.

GUYANE: L'ADIE, le Microcrédit pour Créer votre Emploi

Acronyme	ADIE Guyane (association pour le droit à l'initiative économique)	Organisme gestionnaire	ADIE
Date de mise en place	Mise en place en 2003	Personne contact	Nicolas Roggy
Nature de la mesure	<input checked="" type="checkbox"/> Mesure emploi <input checked="" type="checkbox"/> Mesure création d'activités	Financements	Partenaires de l'ADIE: Banques (Ligne UGP – AFD – BNP – BRED – Société Générale); Financeurs (DTEFP/FSE – DRIRE/FEDER – CNES – CdC – ADI – DSRU Cayenne/St Laurent); Techniques (Organismes agréés, chèques conseil); Prescripteurs (Chambres consulaires – ANPE – ADI – DTEFP)

En Guyane la pression démographique est très forte même si le nombre d'habitants au km² est faible, à la population autochtone vient s'ajouter une importante immigration de populations souvent analphabètes, sans qualification qui vient grossir le nombre des immigrés clandestins, ce qui pose un important défi en terme de formation, d'apprentissage des rudiments de la langue, et ultérieurement d'accès au marché de l'emploi.

Sur le plan économique, le tissu industriel est très faible, le nombre d'entreprises limité, les filières peu ou pas structurées. Les déséquilibres territoriaux sont également très forts.

Le Conseil régional (à travers le SRDE) entend développer le suivi et l'accompagnement des porteurs de projets, soutenir les entreprises en phase de développement, mieux former les entrepreneurs et les créateurs d'entreprises, mieux mobiliser les subventions publiques à travers l'élargissement des mécanismes de prêts relais, enfin mieux coordonner les interventions des différents acteurs.

1. BONNE PRATIQUE EN TERMES D'ADÉQUATION PAR RAPPORT AU CONTEXTE.

1.1. Contexte.

En Guyane plus que partout ailleurs le tissu d'entreprises est constitué de TPE souvent "volatiles" et fragiles. L'ADIE s'appuie sur les institutionnels et les financeurs présents sur le territoire pour appuyer des projets viables par du micro-crédit, des prêts solidaires et un accompagnement du

porteur de projet et du créateur dans la phase de création de l'activité.

1.2. Bénéficiaires.

Toute personne, n'ayant pas accès aux banques car non "bancairables", ayant un projet de création peut faire appel à l'ADIE. Ce futur bénéficiaire sollicite l'ADIE Guyane —comme les autres délégations du réseau français— qui va l'accompagner dans son parcours. En Guyane, les publics sont constitués des chômeurs pour 30% des bénéficiaires, allocataires du RMI pour 56% des bénéficiaires, des bénéficiaires des "minima sociaux"(17%), des travailleurs indépendants (8%) et des salariés (5%).

Le niveau moyen de formation des publics est de niveau BEP/CAP (50% des bénéficiaires), analphabètes et sans diplôme, et diplômés de l'enseignement long, aux deux extrêmes, représentent 10% chacun des publics

- Chômeurs, allocataires du RMI, mais aussi travailleurs indépendants, salariés ou créateurs d'entreprise qui souhaitent développer leur activité.
- L'ADIE aide tous types de projets. Les critères de décision sont la détermination et les capacités du porteur de projet ainsi que la viabilité du projet.
- La majorité des projets est dans le commerce et les services.

◇ Quelques exemples de métiers : infographiste, peintre en bâtiment, fleuriste, esthéticienne, repasseuse à domicile, couturière, électricien, vendeur sur les marchés, restaurateur, architecte, agriculteur, photographe, etc.

2. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MISE EN ŒUVRE.

En Guyane le système de micro-crédit a financé 266 projets en 4 ans d'exercice, complétés parfois par des prêts solidaires (202 au total). Ces résultats représentent 150 emplois créés dont 70 pour la seule année 2006. Le secteur du commerce et des biens et services est le plus représenté au côté de l'agriculture et de l'artisanat.

- Les ressources de crédit sont assurées par les banques. L'Adie emprunte aux banques et prête directement aux créateurs.
- Le risque est porté par les banques et l'Adie, contre-garantie par l'Etat et le Fonds Européen d'Investissement.
- L'accompagnement des créateurs est financé par les collectivités locales, l'Etat, le Fonds Social Européen et des entreprises privées.

2.1. Implication de partenariats régionaux et mise en réseau de différents acteurs locaux.

Depuis 1989 l'expérience de l'ADIE s'est développée en régions avec les partenaires institutionnels, professionnels et les prescripteurs. En Guyane la délégation s'est implantée en 2003. Puis afin de répondre au plus près aux besoins de ce vaste territoire dont les localités sont mal reliées à Cayenne, des antennes locales ont été installées dans un souci de rapprochement avec les créateurs, d'abord à Saint Laurent du Maroni, puis une permanence a été organisée à Saint Georges dans la perspective d'une intégration avec la maison de l'emploi. L'ADIE Guyane est aujourd'hui présente à travers 2 antennes opérationnelles, une autre en projet, et 2 permanences (Est Guyane et Haut Maroni).

Son implication territoriale est renforcée par la contribution des collectivités locales au coût de l'accompagnement des créateurs, au côté de l'Etat, du co-financement du FSE et des entreprises privées au rang desquelles la Mission CNES Guyane du Centre national d'études spatiales. Le risque est porté par les banques et l'ADIE (qui emprunte aux banques et prête directement aux créateurs), la contre garantie par l'Etat et le FSE.

2.2. Complémentarité par rapport à d'autres dispositifs (formation, autres dispositifs d'aide).

Le dispositif ADIE est un dispositif de micro-crédit qui est complété par du suivi du créateur. L'articulation des plans de financement est ainsi organisée³:

- **Prêt solidaire** de 5.000 euros maximum : pour démarrer ou développer une entreprise existante.
- **Des aides complémentaires** (prêt d'honneur, EDEN, prime régionale, PCE, etc.)
- **Eventuellement un prêt de matériel** (véhicule, ordinateur, matériel de vente sur les marchés, etc)

3. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MÉTHODOLOGIE.

L'Adie accorde des micros crédits d'un montant maximum de 5 500 euros. Le prêt moyen est de 2350 € en Guyane.

- Le financement peut être complété jusqu'à 20 000 euros avec des prêts d'honneur et des aides de l'Etat ou des collectivités locales (pour la Guyane : EDEN, PCE, FRE(Q)).

L'Adie accompagne le créateur d'entreprise pendant et après le lancement de son activité.

- L'accompagnement concerne: la gestion, les démarches administratives et commerciales, la communication, les relations avec la banque.

3.1. Gestion et suivi du dispositif.

La délégation Guyanaise exploite le savoir faire de l'ADIE, consolidé depuis 1989. Les critères d'éligibilité, et les modes de sélection sont basés sur la motivation et la capacité du demandeur, ainsi que sur la viabilité de son projet. Les salariés et les bénévoles du réseau des partenaires interviennent dans la démarche d'appui.

Après la création de l'entreprise, l'Adie accompagne le démarrage de l'activité, de même si l'entreprise existe déjà et veut se développer, sous forme de conseil en gestion, démarches administratives, politique commerciale, communication, conseil juridique.

Pour favoriser les échanges d'expériences et apporter un complément de formation, l'Adie organise des rencontres entre créateurs d'entreprise.

3. Cf. <http://www.adie.org>

3.2. Composante innovation.

L'innovation principale de l'ADIE en général est sa proximité avec son public. En Guyane cette proximité a été poussée à l'extrême dans la mesure où les antennes et les permanences couvrent l'ensemble du territoire guyanais, bien que cela ne concerne qu'un petit nombre de bénéficiaires potentiels. Il s'agit donc d'une démarche de proximité et d'un suivi pas à pas proche des gens, attentive aux besoins.

Enfin, l'ADIE Guyane a développé, depuis 2003, un outil financier pertinent dans le contexte actuel des dispositifs d'aide à l'emploi et à la création d'entreprises, caractérisé par la lenteur des procédures d'attribution: la mise en place d'un crédit relais permettant de pré-financer les subventions publiques. Seul dispositif de ce genre en Guyane (en dehors

des outils pré-financements de subventions publiques pour les collectivités locales gérés par l'Agence Française pour le Développement – AFD) et dans les RUP, il permet au bénéficiaire de l'ADIE, et bénéficiaire d'une aide régionale de disposer rapidement de la subvention dont il a reçu notification, l'ADIE se substituant à lui pour la percevoir.

Des résultats en Guyane:

Nombre de prêts financés en 2003: 23.

Nombre de prêts financés en 2004: 76.

Nombre de prêts financés en 2005: 61.

Nombre de prêts financés en 2006: 106.

Nombre d'emplois créés en 2006: 70.

Nombre d'emplois créés depuis la création: 150.

Prêts solidaires accordés par l'Adie depuis 2003: 202.



MADERE: L'Appui à la Création d'Entreprises par la Politique de l'Emploi

Acronyme	PRE 2005-2008	Organisme gestionnaire	Centre des Formalités pour l'Entreprise et Institut
Date de mise en place	Plan Regional de Empleo 2005-2008	Personne contact	Sidonio Fernandes
Nature de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mesure emploi × Mesure création d'activités 	Financements	

Le tissu d'entreprises est formé de petites entreprises (78,7% avec 9 employés au plus); depuis 2000, la création d'entreprises a augmenté de 3,1% dans les secteurs :

- Construction.
- Service public.
- L'appui aux collectivités.

La stratégie de la politique en faveur de l'emploi et de la création d'entreprises se trouve dans les trois plans suivant:

- Le Programme Operationnel de la Région Autonome de Madère (2000-2006).
- Le Plan de Développement Économique et Social de la Région Autonome de Madère (2007-2013).
- Le Plan Régional pour L'Emploi (2005-2008).

1. BONNE PRATIQUE EN TERMES D'ADÉQUATION PAR RAPPORT AU CONTEXTE.

Le développement du tourisme et les investissements sur fonds européens pour la réalisation d'infrastructures ont contribué à la création d'entreprises. Cela a été l'occasion de développer une culture de l'entrepreneuriat, dont l'objectif principal est la création d'emplois grâce à la création d'entreprise et le développement de l'auto emploi, par les jeunes et les chômeurs.

1.1. Contexte.

Le programme répond à la nécessité de simplification des procédures administratives et à la baisse des délais nécessaires pour la création d'une entreprise. Ainsi, au premier trimestre 2006, le Centre des Formalités pour l'Entreprise a-t-il aidé à la création de 150 nouvelles entreprises, ce qui est un chiffre élevé.

Par ailleurs, le Centre d'Entreprise et d'Innovation (CEI) a développé un programme de formation destiné aux jeunes

de 18 à 25 ans, d'appui à la création d'entreprise; ce programme "Roadshow for entrepreneurship", utilise la méthode du "learning by doing".

1.2. Bénéficiaires.

Bien que le Centre de formalités soit ouvert à tous les porteurs de projets, l'expérience montre que les bénéficiaires principaux sont les jeunes.

2. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MISE EN ŒUVRE.

Le centre de formalité est l'aboutissement d'un travail conjoint de l'Institut Régional de l'Emploi et des diverses entités régionales d'appui à la création d'entreprises.

Ont ainsi été appelés à collaborer:

- Le centre international d'affaires (qui a pour objectif l'attraction d'investissements étrangers).
- Le centre des formalités pour l'entreprise destiné à faciliter les formalités de création d'entreprises.
- Le CEI.

2.1. Implication de partenariats régionaux et mise en réseau de différents acteurs locaux.

Le partenariat local conclu entre les trois entités mentionnées est inclus dans les trois documents de planification opérationnelle, déjà cités.

- El programa operativo de la región Autónoma de Madeira 2000-2006.
- El Plan de Desarrollo Económico y Social de la región Autónoma de Madeira.
- El Plan Regional de Empleo 2005-2008.

L'institut régional de l'emploi est la structure de suivi de la politique mise en oeuvre.

2.2. Complémentarité par rapport à d'autres dispositifs (formation, autres dispositifs d'aide).

Le Programme Opérationnel de Madère répond à trois objectifs:

- Renforcer la compétitivité et la position géostratégique de l'économie de Madère
- Promouvoir l'emploi et l'employabilité du capital humain.
- Assurer l'amélioration de la qualité de vie et préserver les ressources environnementales.

Le Plan Régional pour l'Emploi 2005-2008 suit les orientations communautaires de la Stratégie Européenne pour l'Emploi:

- Attirer et retenir le plus de personnes possibles dans l'emploi et moderniser les systèmes de protection sociale.
- Améliorer l'adaptabilité des travailleurs et des entreprises à la flexibilité du marché du travail.
- Augmenter l'investissement en capital humain en améliorant l'éducation et les compétences.

Il entend répondre aux difficultés spécifiques de Madère, lutter contre le chômage de longue durée et aider l'insertion professionnelle des jeunes et d'autres catégories défavorisées.

Le Centre International d'Affaires a, quant à lui, contribué à la création de 4.000 à 5.000 nouvelles entreprises depuis sa création

Le CEI est plutôt orienté vers la formation, en particulier la formation des jeunes à la création d'entreprises.

3. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MÉTHODOLOGIE.

3.1. Gestion et suivi du dispositif.

Chaque organisme conduit les activités de suivi des différentes initiatives entrepreneuriales qui leur sont soumises. C'est la mise en perspective commune au sein d'une stratégie consensuelle qui est l'innovation la plus importante du programme car si chaque organisme garde son cœur de "métier", il y a désormais une cohérence régionale, constituée par la formation des jeunes futurs entrepreneurs par le CEI, la simplification des formalités de création par le Centre de formalités, et la contribution du Centre international d'affai-

res qui a une expérience ancienne de la création d'entreprises à Madère.

L'institut de l'emploi est en charge pour sa part de la formation en particulier du développement de l'employabilité par des actions de formation ciblées et par le développement des qualifications.

Il assure grâce au "club de l'emploi" l'interface entre demandeurs d'emploi et offreurs d'emploi.

3.2. Composante innovation.

L'innovation est dans la mise en réseau des structures existantes et la recherche de synergies communes, mais aussi dans le programme de suivi des entreprises nouvelles, suivi sur quatre ans, période qui est considérée comme nécessaire pour assurer la viabilité du plus grand nombre d'entre elles.

Au cours des quatre années de suivi, l'évolution de l'emploi et des ressources humaines est également pris en compte; le suivi est confié à des techniciens spécialisés en charge de ce travail au sein de l'Institut.

MARTINIQUE: Aide Régionale à l'Insertion des Femmes

Acronyme	ARIF Martinique	Organisme gestionnaire	Conseil Régional de Martinique et ADEM (Agence pour le Développement de la Martinique)
Date de mise en place	Mise en place en 2001	Personne contact	Murielle Alexandrine
Nature de la mesure	<input checked="" type="checkbox"/> Mesure emploi <input checked="" type="checkbox"/> Mesure création d'activités	Financements	Conseil régional et FSE (0,92 M€ sur la période 2000-2006)

Le dispositif est basé sur le constat suivant: en Martinique de plus en plus de femmes exercent une activité professionnelle tout en demeurant confrontées à de nombreuses inégalités et à des situations de précarité.

Ainsi, une enquête "emplois" menée par l'INSEE, a-t-elle mis en exergue que sur 37.751 demandeurs d'emploi en Martinique, 60,26% sont des femmes (tranche d'âge: 25/49 ans-décembre 2003). Pour répondre à leur besoin de travailler, beaucoup de ces femmes optent pour la création de leur propre emploi.

1. BONNE PRATIQUE EN TERMES D'ADÉQUATION PAR RAPPORT AU CONTEXTE.

1.1. Contexte et objectifs.

Une autre évolution clés du contexte martiniquais réside dans le vieillissement de la population, d'où l'importance de l'accès au travail pour les femmes et par les femmes. L'ARIF répond donc aux objectifs suivants:

- Rompre l'isolement des femmes.
- Favoriser l'égalité des chances et éviter les discriminations sur le marché du travail.
- Promouvoir le savoir-faire féminin et l'entreprenariat féminin.

1.2. Bénéficiaires directs/indirects.

Le niveau de qualification des femmes reste modeste, les bénéficiaires constituent une large part de la population féminine puisque le seul critère d'éligibilité est d'avoir un niveau de formation inférieur (ou égal) au bac ou/et d'être mère de famille.

En complément, le dispositif cible les femmes en difficultés d'insertion ayant un projet professionnel de création

d'activité ou relevant de l'économie sociale et qui se trouvent en situation de demandeur d'emploi.

2. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MISE EN ŒUVRE.

Lancée en avril 2001 à l'initiative du Conseil Régional avec l'appui du FSE, l'ARIF est coordonnée et animée par l'ADEM, l'agence de développement économique de la Martinique.

2.1. Implication de partenariats régionaux et mise en réseau de différents acteurs locaux.

La mesure ARIF fait appel à un partenariat régional:

- Les collectivités locales et les établissements scolaires disséminés sur tout le territoire martiniquais promeuvent la mesure en organisant des réunions d'information.
- Différents acteurs régionaux sont mobilisés et interviennent à divers titre dans sa mise en œuvre: professionnels (experts comptables et psychologues), communication, club des créatrices, et réseau Carder (regroupement de l'ensemble des structures et organismes institutionnels, socioprofessionnels, parapublics qui sont les interlocuteurs des chefs d'entreprise et porteurs de projets).

La mise en réseau permet à l'ARIF d'avoir une bonne visibilité au plan régional, de ne pas disperser les efforts des partenaires et des futures créatrices d'emplois. L'ARIF ne concentre pas ses efforts que sur la capitale régionale même si en termes de créations d'activité la plupart des activités le sont à Fort de France et dans ses environs.

2.2. Complémentarité par rapport à d'autres dispositifs (formation, autres dispositifs d'aide).

Le dispositif comprend différents volets qui vont de l'accueil de la future créatrice d'activités au conseil et à la formation. Il s'agit de formation à la création d'activité; cette formation se déroule deux jours et demi par mois pendant 12 mois ce qui permet d'accompagner la future créatrice dans sa démarche créatrice et durant le passage du projet à la réalité. Le dispositif comprend en outre un volet post-crédation ce qui en fait un instrument offrant l'ensemble de la "chaîne" pour le développement de la création d'entreprises par des femmes.

3. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MÉTHODOLOGIE.

3.1. Gestion et suivi du dispositif.

Il s'agit d'une mesure dont la mise en œuvre est simple et claire, le public cible bien identifié. Toutefois, le processus de sélection des candidates est la partie du dispositif qui reste aujourd'hui la moins transparente. Sont à fournir pour l'établissement du dossier:

- Carte ANPE
- Photocopie du Livret de famille
- Photocopie des diplômes

L'ADEM est l'entité gestionnaire du dispositif et dispose d'une base de données et de statistiques qui lui permettent d'affirmer après trois ans d'existence que l'ARIF a permis la création de 56 entreprises pour 115 bénéficiaires, représentant une enveloppe annuelle de 477 000 € en 2005-2006.

Une analyse des entreprises soutenues permet de constater qu'elles relèvent des secteurs traditionnels de l'artisanat et du commerce et qu'elles ont abouti à la création d'activités et d'auto-emploi.

90% des bénéficiaires ont entre 30 et 50 ans et le niveau moyen de formation correspond à un niveau CAP

Le site de l'ADEM possède une extension vers l'ARIF, ce n'est cependant pas une plateforme de suivi en ligne, mais un site d'information.

3.2. Composante innovation.

Le dispositif a permis la réalisation de ses objectifs en termes de création d'activités.

Il a permis une réelle mise en réseau de différents opérateurs au service de la création d'entreprises. L'aspect communication des résultats de la mesure et communication/marketing de l'entreprise n'a pas été négligé car l'un des volets de l'ARIF comprend un *Kit Com* (KITKOM) réalisée par une agence de communication. Information et diffusion des résultats ont été également promues grâce à des émissions de télévision "Initiatives de Femmes".

En outre des instruments pratiques du type "La valise du créateur" sont à la disposition des créatrices contenant des éléments tels que des modèles de devis, factures, contrats de travail.

La mesure ARIF est originale dans le contexte des régions ultrapériphériques qui sont caractérisées par un taux d'emploi des femmes en dessous de la moyenne européenne et nationale et un taux de chômage des femmes largement supérieur à la moyenne régionale (et nationale). Elle permet l'arrivée ou le retour sur le marché du travail d'une catégorie de la population particulièrement touchée par les difficultés d'insertion.

RÉUNION: Réunion *Entreprendre*

Acronyme	Réunion Entreprendre	Organisme gestionnaire	Association Réunion Entreprendre Plateforme d'Initiative Locale
Date de mise en place	Mise en place en 1992	Personne contact	Dominique Sery, Joëlle Roussel
Nature de la mesure	<input checked="" type="checkbox"/> Mesure emploi <input checked="" type="checkbox"/> Mesure création d'activités	Financements	Conseil régional, FSE, Caisse des Dépôts

Le contexte réunionnais est particulièrement marqué par une croissance démographique forte qui pèse lourdement sur la situation du marché de l'emploi. Le rythme de progression démographique de La Réunion entre 1990 et 1999 était ainsi 4,5 fois plus élevé que celui de la Métropole. Les perspectives à l'horizon 2020 semblent montrer que le rythme de croissance demeurera très soutenu (11.000 habitants en moyenne par an) et que le vieillissement de la population, entamé aujourd'hui, s'accroîtra, toutefois avec une part des moins de 20 ans demeurant importante.

Au cours des prochaines années, la stabilisation du chômage supposerait un rythme de création d'emploi de l'ordre de 7.000 à 8.000 par an. Or la croissance de l'emploi public et le dynamisme du secteur privé ne pourront sans doute pas couvrir cette demande.

Le niveau de chômage élevé est aussi une conséquence des problèmes d'adaptation des qualifications aux demandes de l'économie locale. Plus de 40% des chômeurs sont sans diplôme malgré les progrès réalisés en terme de scolarisation et d'enseignement universitaire⁴.

1. BONNE PRATIQUE EN TERMES D'ADÉQUATION PAR RAPPORT AU CONTEXTE.

1.1. Contexte.

L'objet de l'association est "de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'entreprise, par l'octroi de toutes aides techniques et financières: le montage, l'assistance et le développement de projets, la formation et toute activité visant à la création d'entreprises et au développement local ou régional".

Elle est active dans le contexte réunionnais constitué d'entreprises très petites (TPE) couvrant majoritairement des besoins d'emplois personnels. Elle intervient en matière d'accueil et d'information des porteurs de projets, d'orientation vers les structures d'appui au montage des dossiers de création, d'expertise pour l'octroi de prêt (par un comité d'évaluation de la faisabilité du projet), de financement (sous forme de prêt d'honneur à 0%) et enfin d'accompagnement post-crédit sur toute la durée de remboursement du prêt.

Le système est destiné à compenser la réticence à la prise de risque des banques "la banque prend moins de risque, car elle n'intervient pas sur la totalité du prêt, cela nous permet de ménager notre fonds de prêts aussi. En intervenant sur des montants plus petits, il est possible d'attribuer d'avantages de prêts"⁵.

Il s'agit donc d'une gamme complète d'activité depuis le montage de projets jusqu'au suivi de l'entreprise, incluant une expertise financière.

1.2. Bénéficiaires.

Les bénéficiaires sont essentiellement les personnes en difficultés:

- Demandeurs d'emplois indemnisés ou non.
- Les allocataires du RMI.
- Les personnes ou entreprises non éligibles aux prêts bancaires.

80% des emprunteurs sont des chômeurs. Parmi les bénéficiaires, 31% sont des femmes; l'âge moyen est supérieur à 35 ans; commerce et artisanat sont les secteurs dominants.

4. Cf. Examens territoriaux de l'OCDE, La Réunion, 2004

5. http://www.temoignages.re/article.php3?id_article=18209

La zone d'implantation est à 38% la région sud de l'île et à 30% la zone ouest.

Chaque année le système vient en aide à environ 500 personnes accueillies. L'amélioration du dispositif se lit dans le nombre décroissant des personnes accueillies par rapport au nombre de projets ayant obtenu un accord de financement, démontrant ainsi l'amélioration de la qualité des projets.

2. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MISE EN ŒUVRE.

2.1. Implication de partenariats régionaux et mise en réseau de différents acteurs locaux.

L'initiative Réunion Entreprendre a été lancée en 1992 par le rectorat de la Réunion.

Elle inclut le soutien de l'autorité régionale et celle des institutions bancaires régionales, de la SOFARIS et du FGIF.

- Réunion Entreprendre est membre de France Initiative Réseau et bénéficie donc de l'appui de ce réseau national en matière de création d'entreprise.
- L'organisation dispose également d'un partenariat bancaire: l'ensemble des co-financeurs de Réunion Entreprendre a incité de plus en plus à un partenariat avec les banques; ce qui représente au moins trois avantages: limiter le besoin en fonds de crédit, permettre au créateur d'accéder au système bancaire classique dès le démarrage de son activité, enfin, réduire le montant des interventions publiques en les orientant sur le fonds de garantie plutôt que sur le fonds de crédit. Dans cette dynamique, deux partenariats ont vu le jour en 2001, concrétisés par la signature d'une convention avec le Crédit Agricole et avec la Caisse d'Epargne.

2.2. Complémentarité par rapport à d'autres dispositifs (formation, autres dispositifs d'aide).

Au plan local, le dispositif EDEN (Encouragement au Développement d'Entreprises Nouvelles) a permis aux créateurs de bénéficier d'une avance remboursable et d'un accompagnement post-crédit sur 2 ans. Réunion Entreprendre et l'ADIE ont collaboré pour l'attribution et la

gestion de l'aide financière EDEN; l'opération, qui devait prendre fin en décembre 2002, concernait environ 30 bénéficiaires.

L'intégration régionale est un enjeu fort pour la Réunion, le Programme Océan Indien a été élaboré dans cette perspective. En 1999, dans la continuité du Forum portant sur la création d'entreprise par les femmes, le ministère de la Femme de l'île Maurice a convié "Réunion Entreprendre" et trois de ses créatrices à participer à un symposium, dont l'objectif était de réunir des femmes chefs d'entreprise de Maurice, Madagascar, les Seychelles, les Comores, la Réunion afin de lancer un réseau de femmes entrepreneuses dans l'Océan Indien. De là est née une association, EFOI (Entreprendre au Féminin Océan Indien).

3. BONNE PRATIQUE EN TERMES DE MÉTHODOLOGIE.

3.1. Gestion et suivi du dispositif.

11 personnes travaillent au total dans la structure, chargées de mission, interfaces financiers, et administratifs. Les données recueillies permettent une analyse statistique annuelle détaillée au moins depuis la fin des années 90.

Le site web de l'association offre les renseignements et les informations de base sur les dispositifs en place, mais ne mentionne pas le mode de sélection des dossiers qui sont transmis aux banques pour l'obtention de prêts.

Réunion Entreprendre a manifesté le souci du suivi des résultats; une étude des causes d'échec des entreprises a permis de mettre en évidence la faiblesse des chefs d'entreprises en matière de formation.

3.2. Composante innovation.

Un système de parrainage permet au créateur d'entreprises d'être porté pendant quelque temps par l'expérience de son "parrain" financier ou technique. Cette action innovante s'accompagne de la mise en réseau des porteurs de projets afin qu'ils puissent échanger sur leur attentes, leurs réussites et leurs difficultés.

Un effort important en faveur de la communication a été consenti pour permettre à un plus grand nombre de person-

nes de connaître l'existence de Réunion Entreprendre et de pouvoir bénéficier des conditions particulières de financement et surtout d'un accompagnement durant la phase de démarrage ou de développement, période souvent très difficile à gérer par les jeunes chefs d'entreprise. Une campagne de communication a été organisée en 2001 (accompagnée par un financement FSE) et une série de rencontres avec les PLIE, les CLI, les agences locales de l'ANPE, les missions locales, la boutique de gestion, les chambres consulaires. Réunion Entreprendre a également eu l'opportunité, pendant 6 mois, d'animer un spot radio quotidien de 2 minutes 30, portant sur la création d'entreprise, au cours d'une émission sur l'emploi, et a été invitée à des émissions télévisées.

Ces deux activités se concrétisent par la réalisation d'un annuaire et la création d'un forum des créateurs sur le site de Réunion Entreprendre, qui sont autant d'outils d'échange et de cohésion sociale, de même que le club des créateurs d'entreprises qui s'est constitué.

En 2006, en lien avec le pôle de compétitivité de la Réunion, une composante "entreprise innovante" a été ajoutée qui bénéficie de la mise en place d'outils spécifiques.



5 Les Coopérations à Développer entre RUP et Régions Continentales

5.1. Introduction.

Le paragraphe suivant rend compte des pistes identifiées au cours des entretiens menés sur le terrain:

- Pistes sectorielles sur l'agro-alimentaire, les énergies renouvelables, l'environnement et la gestion des risques par exemple.
- Opportunités de financement: l'objectif "Coopération" de la future période de programmation peut être le porteur de ces coopérations; de même que le 7^{ème} PCRD avec une orientation RTDI; une nouvelle initiative de la Commission "les Régions actrices du Changement économique".

Les recommandations formulées ci-dessus et les pistes de coopérations doivent se placer dans la perspective des futurs programmes opérationnels (objectif 1 et 3). En outre les futurs axes et les futures mesures doivent être en cohérence avec la stratégie de Lisbonne ("Growth and Jobs initiative").

L'ensemble des orientations qui sont brièvement présentées ci-dessous et qui ont fait l'objet d'une séance de discussion entre les partenaires lors du séminaire de Pointe-à-Pitre font l'objet d'une présentation plus détaillée dans le livrable n°4 "Lignes stratégiques en faveur d'une coopération accrue".

5.2. Les orientations.

Quatre pistes de coopération possibles entre les RUP ont fait l'objet des discussions:

- Mise en place de coopérations sur les méthodologies et les outils de pilotage des politiques de l'emploi et de la création d'entreprises permettant d'assurer:
 - La réactivité des dispositifs d'aide à l'emploi et à la création d'activité et une meilleure gestion de ces dispositifs.

- Un fort degré de professionnalisme des prescripteurs et des gestionnaires de programme (formation).
 - Une plus forte coordination intra-régionale entre les différents programmes.
 - Coopérations sectorielles.
- a. Le secteur des **énergies renouvelables**, car c'est un secteur qui se situe au croisement de plusieurs thèmes: emploi

(créateur de nouveaux gisements d'emploi), formation et qualification (requérant de nouvelles compétences et des emplois qualifiés), environnement (énergies "propres"), innovation (R&D, université, transfert de technologies et de savoir-faire).

Intérêt manifesté à l'égard des énergies renouvelables et des technologies appliquées dans les RUP.

RUP	Biomasse Biocarburant	Géothermie	Energie éolienne et marine	Energie photovoltaïque	Source de Financement
Açores		X	X		
Canaries			X		
Guadeloupe		X	X		
Guyane	X			X	
Madère			X		
Martinique			X	X	INTERREG IIC piloté par la Région Martinique
Réunion	X		X		

- b. Le secteur de **l'innovation** est également ressorti des discussions. Parmi les thèmes discutés.

RUP	Innovation: Capital humain	Cluster d'entreprises	Structure de Transfert de technologie	Structure type CRITT (IAA)	Source de Financement
Açores		X		X	
Canaries	X				
Guadeloupe		X			
Guyane					
Madère			X		
Martinique				X	
Réunion					

- Les énergies renouvelables en tant que secteur d'activité innovante.
- c. Le thème de **l'immigration** en particulier **l'immigration clandestine** est ressorti, mais de manière moins consensuelle, dans la mesure où les Açores, Madère et la Réunion ne connaissent pas ou peu de problèmes liés à l'immigration clandestine, et où les RUP françaises n'ont pas de compétences sur la question.

Les RUP bénéficient en effet d'un revenu par habitant bien supérieur à celui des pays limitrophes, c'est l'une des causes de l'immigration clandestine qui symbolise l'attractivité

des RUP pour les grandes régions voisines d'Afrique ou de la Caraïbe et de l'Amérique du Sud; ils sont la porte d'entrée sur le continent européen pour certains d'entre eux.

Cependant la discussion sur ce thème a fait surgir en creux l'autre versant de la problématique "immigration", celui du départ des îliens et notamment de la population active dans sa tranche d'âge la plus jeune et la plus qualifiée, pour chercher du travail en métropole, à défaut d'en trouver sur place. C'est un enjeu très fort.

ANNEXE: Tableau de Synthèse des Mesures de Soutien à la Création d'Entreprise et à l'Emploi dans les Régions Ultrapériphériques

SOUTIEN À L'EMPLOI.

Aides directes: ces aides directes sont destinées à favoriser le recrutement ou l'accès à l'emploi, elle vont aux entreprises pour faciliter l'embauche.

Par "mesures communes" nous entendons mesures que l'on retrouve —à des degrés divers— pratiquement dans tous les RUP.

Par "mesures différenciées" nous entendons les mesures spécifiques à l'initiative de chacun des RUP et applicables uniquement à son territoire.

Mesures communes	Commentaire	Mesures différenciées	Commentaire
<p>Dans les RUP français existe une Prime régionale à l'emploi (PRE) qui s'applique à tous les secteurs et tous les types d'activités. Elle est destinée à créer emplois en CDI ou CDD de plus de 12 mois pour des bénéficiaires peu ciblés (jeunes, plus de 50 ans, créateurs ou repreneurs, etc.).</p> <p>Les RUP portugais et espagnols ont ce même type d'appui régional à l'emploi destiné à tous les secteurs d'activité.</p>	<p>Ces mesures sont peu ou pas limitatives: ni secteur, ni catégorie, sauf une durée minimale du contrat.</p> <p>Elles sont co-financées sur les fonds structurels. Via le FSE dans les RUP portugais et espagnols.</p> <p>Dans le cas des RUP français, la PRE bénéficie généralement à un petit nombre.</p>	<p>Açores: Une mesure d'aide directe s'apparente à une aide à la réinsertion de chômeurs.</p> <p>Madère: Une mesure est incitative au retour à l'emploi pour les demandeurs d'emplois.</p> <p>Les RUP portugais et espagnols ont en plus une disposition particulière sous forme d'aide à la contractualisation.</p> <p>Guadeloupe: "Emploi-Tremplin": aide au recrutement d'un demandeur d'emploi (moins de 31 ans ou plus de 45 ans) en CDI qui inclut également un volet formation.</p>	<p>Le dispositif "Emploi tremplin" comprend donc une aide à la rémunération du salarié et une aide au financement de la formation du salarié.</p> <p>L'intérêt du dispositif est d'offrir une porte de sortie aux "contrats aidés" et l'embauche d'un salarié en CDI.</p>

Aides indirectes: ce sont des aides à l'accompagnement et au développement de l'emploi.

Mesures communes	Commentaire	Mesures différenciées	Commentaire
<p>Il s'agit d'aides à la formation, et d'aide à la rémunération, assorties parfois d'une restriction relative aux activités (en Martinique, par exemple, la plupart des aides sont réservées au développement d'activités portant sur produits locaux).</p> <p>La formation et la qualification des ressources humaines sont un des axes fondamentaux des stratégies de l'emploi.</p>	<p>Ces mesures n'intègrent pas de dispositif de suivi notamment post formation, on ne peut donc vérifier l'effet formation-emploi à l'issue de la formation, sur le terrain régional. Il y a peu ou pas de passerelle avec les formations existantes par ailleurs.</p> <p>Toutefois, ces mesures semblent avoir permis une meilleure connection entre entreprises et demandeurs d'emplois. Le niveau bas de formation et son manque d'adaptation aux besoins des entreprises es un des principaux déficits des RUP.</p>	<p>Les RUP portugais offrent des systèmes d'accueil pour le demandeur d'emploi (amélioration de l'accueil), et l'orientation des publics, et ont fait des tentatives pour mettre en place des systèmes d'anticipation des besoins.</p> <p>En Guadeloupe la mesure "Emploi Tremplin" permet d'établir une passerelle entre "compétence - formation - emploi".</p> <p>A Madère un système d'identification anticipée des besoins du marché du travail a été mis en oeuvre.</p>	<p>Ces mesures visent différentes catégories de bénéficiaires; aucun système de suivi du dispositif n'est prévu, il est donc difficile de vérifier les effets sur l'emploi et sur le territoire régional.</p> <p>L'impact de cette mesure n'est pas encore connu, trop récente pour avoir fait l'objet d'une évaluation.</p>

Aides par population cibles: ce sont des aides à l'emploi pour des publics spécifiques.

	Mesures communes	Commentaire	Mesures différenciées	Commentaire
	D'une manière générale il existe peu de mécanismes dans chacune des régions qui sont spécifiquement et exclusivement ciblés sur un public particulier : jeunes (sans emplois, ou diplômés), femmes, cadres ou handicapés)			
Les jeunes	Le public jeune (entre 18 et 31 ans environ) est l'objet de mesures spécifiques dans la plupart des RUP. Martinique: le dispositif Pépinière jeunes cadres (PJC) vise le recrutement de jeunes diplômés en CDI Açores: l'aide est surtout destinée au développement de l'esprit d'entreprise parmi les jeunes Madère: un système de stage pour les jeunes licenciés Guyane: la mesure pépinière jeune diplômé guyanais (PJCD) vise l'embauche de jeunes diplômés sur un CDD (12 mois) Guadeloupe: la mesure emploi tremplin vise notamment les jeunes	La plupart des mesures ciblées sur les jeunes visent le plus souvent les jeunes diplômés. Peu de mesures ciblées "jeune" visent les jeunes sans emplois. Souvent, il n'y a pas de prise en compte de la capacité managériale et du niveau de "formation" et de connaissance lors de l'embauche du jeune. Ce qui pose des problèmes d'adaptation importants aux jeunes et à l'entreprise	Martinique: La prime régionale à l'emploi des jeunes (PRAEJ) cible les jeunes sans emplois en vue de leur recrutement en CDI; tandis que le dispositif Pépinière jeunes cadres (PJC) vise le recrutement de jeunes diplômés en CDI	La PRAEJ en Martinique, sur la période 1998-2003, c'est 90 entreprises bénéficiaires, soit 15 par an en moyenne, ce qui est relativement peu
Les femmes	Si l'emploi féminin est une problématique commune à l'ensemble des RUP, il y a peu de mesures qui leur sont spécifiquement dédiées		L'emploi féminin est l'une des problématiques fortes des RUP espagnol et portugais Aux Canaries il y a une initiative visant non seulement les femmes en général mais particulièrement les femmes immigrées En Martinique, l'aide régionale à l'insertion des femmes soutient la création d'activité par des femmes (mais n'est pas directement une aide à l'emploi).	Les mesures existantes visent à la création d'activité par les femmes pour assurer leur propre emploi, mais ne constitue pas des mesures d'aide à l'embauche des femmes
Les cadres	Si le recrutement de cadres et/ou techniciens est une préoccupation dans les RUP français, portugais et espagnol, la plupart des dispositifs sont en fait davantage orientés vers l'aide au recrutement de jeunes diplômés, et donc de futurs cadres (cf. ci-dessus)	Il s'agit d'une "offre de politique publique", difficile à appliquer dans des structures d'entreprise très petites	ARC en Guadeloupe et en Martinique. Aide au recrutement des cadres en faveur des TPE, à la Réunion	En général ces mesures fonctionnent relativement peu et sont principalement centrées sur le secteur industriel (car gérées par les DRIRE dans le cadre des DOCUP), sauf dans le cas de la Réunion
Les seniors	Il n'y a pas de mesures spécifiques dédiées à l'embauche des seniors	L'évolution démographique de territoire comme la Réunion et la Guyane ne s'y prête pas contrairement aux autres RUP, en particulier la Martinique		

SOUTIEN À LA CRÉATION D'ENTREPRISES.

Aides directes à la création d'entreprises: il s'agit de primes régionales à la création d'entreprises et d'aides à l'accompagnement et aux développements d'entreprises, nous y avons intégré les mesures et instruments d'accès au financement lorsqu'un dispositif existe au plan régional.

Mesures communes	Commentaire	Medidas diferenciadas	Comentario
Un portefeuille de mesures qui peuvent être cumulées existe dans les RUP français, s'adressant à tous les publics et visant tous les secteurs d'activités et toutes les catégories d'entreprises, plus spécialement, cependant, les micro-entreprises (TPE).	Tous les RUP soutiennent la création d'entreprises artisanales et leur dissémination sur l'ensemble du territoire de même qu'ils ont un fort soutien aux TPE. Par ailleurs certaines zones géographiques sont particulièrement aidées afin de créer les activités commerciales de base ou le développement de l'artisanat (par exemple à la Réunion).	Madère soutient la création d'entreprises d'insertion, en particulier grâce au Programme Opérationnel et au co-financement des Fonds Structuraux.	-C'est dans ce cas une "orientation vers le social" plus qu'une mesure de développement économique -Réduction des temps de constitution pour les entreprises, renforce l'intérêt pour la création d'entreprise
Dans les RUP portugais la mesure relative aux TPE correspond à l'auto-emploi (création de son propre emploi) et aux Canaries il existe une variété de mesures d'appui aux entreprises générales comme spécifiques.	La plupart de ces mesures d'aide à la création d'entreprises soutiennent la création de son propre emploi par le chef d'entreprise via l'aide apportée à la création de l'entreprise. Concrètement ces mesures prennent la forme d'aide à l'investissement.		

Aides indirectes de soutien à la création d'entreprises: il s'agit ici de mesures de type "formation pour entreprendre" ou journées du créateur d'entreprises, souvent du ressort de CCI et co-financées sur les DOCUP.

Mesures communes	Commentaire	Mesures différenciées	Commentaire
Les RUP français disposent de dispositifs d'aide au conseil et à la formation centrés sur l'apprentissage de l'entreprise: montage d'un projet, business plan, gestion, fiscalité, etc. (Par exemple, dispositif PREFACE, Réseau Thématique d'aide à la création d'entreprise à la Réunion) Les RUP français disposent de la panoplie nationale d'outils d'accès au financements des entreprises à laquelle viennent s'ajouter des instruments divers au niveau régional. Les RUP portugais et espagnols ont également des instruments d'accès au financement pour les entreprises	Ce sont des services financés ou délivrés par les CCI, les PFIL, les Réseaux Points Chances, les Conseil Régionaux et parfois la direction du travail ; des co-financements communautaires peuvent être mobilisés. Ces mesures permettent d'améliorer l'entreprise à différents stades de son existence: business plan, conseil technologique, conseil fiscal et juridique, etc. Les mesures d'aides aux conseils adaptés/ciblés et très spécifiques correspondent à stratégie destinée à prévenir la mortalité des entreprises par une intervention la plus en amont possible. Ce sont des mesures qui sont à l'articulation des mesures de soutien à l'emploi et de soutien à la création d'entreprises *Fonds régionaux de garantie * Fonds régionaux d'investissement * Prêts d'honneur (dans les RUP français)	*En Guadeloupe deux instruments concernent: • l'Ordre des experts comptables pour l'appui à expertise et conseils juridiques; • Evaluation du projet préalable à la création *En Martinique l'aide à la mise au point du projet par une étude de faisabilité * Les RUP Portugais et Espagnols disposent de mécanismes de support destinés aux jeunes créateurs d'entreprises et aux jeunes entrepreneurs au cours du processus de création. De plus, ils ont mis en place des mesures destinées à développer l'esprit d'entreprise chez les jeunes et à favoriser un changement de culture entrepreneuriale. L'effort a également été mis sur la réduction du temps nécessaire pour créer une entreprise	Ces différents conseils adaptés/ciblés et très spécifiques correspondent à une stratégie de prévention de la mortalité de l'entreprise par des interventions précoces au moment de la création de l'entreprise le plus souvent. Malgré la disponibilité de diverses lignes d'aide aux entreprises une des conclusions relatives aux RUP portugais est la rareté du capital risque pour la création de nouvelles entreprises. Du côté des RUP français, la mobilisation des outils d'ingénierie financière semble relativement faible dans le cadre des DOCUP.